



Assemblée générale

Distr. générale
16 février 2011
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session
Point 145 de l'ordre du jour
Financement de l'Opération
des Nations Unies en Côte d'Ivoire

Budget de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats prévus	5
A. Vue d'ensemble	5
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de l'Opération	5
C. Coopération avec les autres organismes des Nations Unies au niveau régional	7
D. Partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées	8
E. Cadres de budgétisation axés sur les résultats	8
II. Ressources financières	37
A. Vue d'ensemble	37
B. Contributions non budgétisées	38
C. Gains d'efficacité	38
D. Taux de vacance de postes	38
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	39
F. Formation	40
G. Désarmement, démobilisation et réintégration	41
H. Projets à effet rapide	42



III.	Analyse des variations	43
IV.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	46
V.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 64/269 et 64/273 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale, et à celles du Comité des commissaires aux comptes et du Bureau des services de contrôle interne	47
Annexes		
I.	Définitions	60
A.	Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines	60
B.	Terminologie se rapportant à l'analyse des variations	61
II.	Organigrammes	62
III.	Financement prévu par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et activités mises en œuvre	66
	Carte	76

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 (exercice 2011/12), dont le montant s'élève à 485 839 600 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 192 observateurs militaires, 7 200 membres des contingents, 450 membres de la Police des Nations Unies, 800 membres des unités de police constituées, 414 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 799 agents recrutés sur le plan national, 176 Volontaires des Nations Unies, 16 agents fournis par des gouvernements, 14 temporaires recrutés sur le plan international et 10 temporaires recrutés sur le plan national.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2011/12 et l'objectif de l'Opération est expliquée dans des tableaux axés sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (conditions de sûreté et de sécurité; action humanitaire et droits de l'homme; processus de paix; maintien de l'ordre; appui). Les effectifs de l'Opération ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'Opération.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par l'Opération.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses (2009/10)	Montants répartis (2010/11)	Dépenses prévues (2011/12)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	226 123,7	230 991,2	227 462,2	(3 529,0)	(1,5)
Personnel civil	100 002,0	99 053,3	99 173,4	120,1	0,1
Dépenses opérationnelles	147 432,9	155 033,7	159 204,0	4 170,3	2,7
Montant brut	473 558,6	485 078,2	485 839,6	761,4	0,2
Recettes provenant des contributions du personnel	10 500,7	10 775,6	10 723,4	(52,2)	(0,5)
Montant net	463 057,9	474 302,6	475 116,2	813,6	0,2
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	473 558,6	485 078,2	485 839,6	761,4	0,2

Ressources humaines^a

	Observateurs militaires	Contingents	Police des Nations Unies	Unités de police constituées	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national ^b	Postes de temporaire ^c	Volontaires des Nations Unies	Personnel fourni par des gouver- nements	Total
Direction exécutive et administration										
Effectif approuvé 2010/11	–	–	–	–	24	15	–	1	–	40
Effectif proposé 2011/12	–	–	–	–	24	15	–	1	–	40
Composantes										
Conditions de sûreté et de sécurité										
Effectif approuvé 2010/11	200	7 250	–	–	14	8	–	17	–	7 489
Effectif proposé 2011/12	192	7 200	–	–	14	8	–	17	–	7 431
Action humanitaire et droits de l'homme										
Effectif approuvé 2010/11	–	–	–	–	27	64	–	22	–	113
Effectif proposé 2011/12	–	–	–	–	26	65	–	22	–	113
Processus de paix										
Effectif approuvé 2010/11	–	–	–	–	30	107	14	18	–	169
Effectif proposé 2011/12	–	–	–	–	28	107	14	18	–	167
Maintien de l'ordre										
Effectif approuvé 2010/11	–	–	450	750	16	24	–	4	8	1 252
Effectif proposé 2011/12	–	–	450	800	14	26	–	4	16	1 310
Appui										
Effectif approuvé 2010/11	–	–	–	–	326	565	10	114	–	1 015
Effectif proposé 2011/12	–	–	–	–	308	578	10	114	–	1 010
Total										
Effectif approuvé 2010/11	200	7 250	450	750	437	783	24	176	8	10 078
Effectif proposé 2011/12	192	7 200	450	800	414	799	24	176	16	10 071
Variation nette	(8)	(50)	–	50	(23)	16	–	–	8	(7)

^a Effectif autorisé/proposé le plus élevé.

^b Administrateurs et agents des services généraux.

^c Imputables sur le crédit prévu à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats prévus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1528 (2004). La dernière prorogation en date de ce mandat est celle que le Conseil a autorisée dans sa résolution 1962 (2010) jusqu'au 30 juin 2011. Dans la même résolution, le Conseil a confirmé son intention d'envisager d'autoriser le Secrétaire général à redéployer des contingents entre la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et l'ONUCI, en tant que de besoin, et à titre temporaire. Le Conseil a également souligné qu'il importe que l'ONUCI continue d'appuyer le processus de paix ivoirien conformément à son mandat. Dans sa résolution 1967 (2011), la toute dernière en date, le Conseil a autorisé le déploiement de 2 000 militaires supplémentaires; la prorogation des capacités militaires et policières supplémentaires temporaires qu'il avait précédemment approuvées; la prolongation du redéploiement, à titre temporaire, de la MINUL à l'ONUCI de trois compagnies d'infanterie et d'une unité aérienne; le redéploiement, à titre temporaire, de la MINUL à l'ONUCI, de trois hélicoptères armés et de leurs équipages et, en remplacement de 60 policiers des Nations Unies, le déploiement de 60 membres d'unités de police constituées.

2. L'Opération a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de rétablir la paix, la sécurité et une stabilité durable en Côte d'Ivoire.

3. Dans le cadre de cet objectif général, l'ONUCI contribuera, au cours de l'exercice, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs décrits dans les tableaux ci-après. Ceux-ci sont organisés en suivant les composantes du mandat confié à l'ONUCI (conditions de sûreté et de sécurité, action humanitaire et droits de l'homme; processus de paix, ordre public; et appui).

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de l'Opération, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de l'Opération ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ONUCI. La variation des effectifs par rapport au budget de 2010/11 est analysée au niveau de chaque composante.

5. Le quartier général de l'ONUCI est situé à Abidjan; l'Opération dispose également de deux bureaux régionaux, à Bouaké (secteur est) et à Daloa (secteur ouest), et d'une base avancée de soutien logistique, à Yamoussoukro. L'Opération assure un soutien administratif, logistique et technique au personnel des services techniques, aux militaires et au personnel de police déployés en Côte d'Ivoire.

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de l'Opération

6. Le montant des ressources demandées pour l'exercice 2011/12 a été déterminé conformément aux dispositions de la résolution 1933 (2010) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil a prié l'ONUCI d'appuyer la pleine application des dispositions de l'Accord politique de Ouagadougou et de ses quatre accords complémentaires, en particulier de concourir : a) à la consolidation de la stabilité du

pays par la surveillance des groupes armés, la protection des civils, la surveillance de l'embargo sur les armes, l'information, l'assistance dans le domaine des droits de l'homme et l'appui aux opérations humanitaires; et b) aux trois tâches principales qui restent à régler dans le cadre du processus de paix, à savoir le désarmement, la démobilisation, la réintégration des ex-combattants des deux parties et des membres des milices, le redéploiement de l'administration ivoirienne d'État et de la justice dans tout le pays et la réforme du secteur de la sécurité.

7. Des progrès importants ont été faits dans la préparation des élections, dans la mise en œuvre de l'opération d'identification de la population et des tâches prévues par l'Accord politique de Ouagadougou, notamment la publication de la liste électorale provisoire dans tout le pays, le lancement du processus de recours, l'adoption de la liste électorale définitive et la validation de tous les principaux candidats à l'élection présidentielle. Le premier tour s'est déroulé le 31 octobre 2010 et le deuxième le 28 novembre 2010. À la suite de la crise imprévue qui a éclaté au lendemain de l'annonce des résultats du deuxième tour de l'élection présidentielle, la situation en matière de sécurité a continué de se détériorer et de nouveaux problèmes se sont fait jour du fait de l'impasse dans laquelle se trouve le pays.

8. Au-delà des élections et de la crise postélectorale, de graves problèmes continuent de se poser par rapport aux aspects non réglés de l'Accord politique de Ouagadougou et liés notamment à la réunification du pays. Il s'agit entre autres du désarmement des ex-combattants des Forces nouvelles et du démantèlement des milices, de la réunification des forces de défense et de sécurité ivoiriennes, du redéploiement effectif de l'administration de l'État sur l'ensemble du territoire et de la centralisation du Trésor.

9. Pour l'exercice 2011/12, les effectifs proposés pour les contingents et les unités de police constituées s'établissent à 7 200 et 800 respectivement, contre 7 250 et 750 en 2010/11. Afin de bien s'attaquer aux principales priorités de l'Opération au titre de l'exercice 2011/12, telles qu'elles ont été définies dans la résolution 1933 (2010) du Conseil de sécurité, l'ONUCI propose de créer trois postes de fonctionnaire recruté sur le plan international pour des composantes organiques, à savoir la protection des civils et l'administration publique. Les effectifs requis pour ces trois emplois proviendront d'une réaffectation d'un service à un autre au sein de mêmes sections. En outre, l'ONUCI propose la création de huit postes d'agent des douanes détachés, qui sera contrebalancée par une réduction du nombre d'observateurs militaires, comme l'a approuvé le Conseil dans sa résolution 1933 (2010). Ces fonctions permettront à l'ONUCI de jouer un rôle plus dynamique dans son soutien au processus politique, dans la protection des civils, dans le rétablissement de l'administration fiscale de l'État et de l'administration du Trésor dans le nord de la Côte d'Ivoire, ainsi que dans la surveillance de l'embargo sur les armes compte tenu de la réunification non effective des deux anciennes armées belligérantes et dans le démantèlement des groupes de milices.

10. Conformément aux dispositions de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale sur l'harmonisation des conditions d'emploi applicables dans les lieux d'affectation hors Siège, le présent rapport tient compte de 3 postes P-3, 2 postes P-2 et 2 postes d'agent du Service mobile qu'il est proposé de supprimer et de 16 postes d'agent du Service mobile qu'il est proposé de transformer en poste d'agent des services généraux recrutés sur le plan national. Les taux de vacance de

postes du personnel recruté sur le plan international et du personnel recruté sur le plan national ont été ajustés en fonction de ces propositions.

11. Le montant des ressources demandées pour l'exercice 2011/12 fait apparaître une augmentation de 0,2 % par rapport à l'exercice 2010/11, qui s'explique principalement par l'augmentation des dépenses prévues au titre : a) de la consommation de carburant des installations et infrastructures en raison surtout des fréquentes coupures d'électricité en Côte d'Ivoire, ainsi que des services d'entretien et de sécurité; des transports aériens du fait essentiellement d'un accroissement du prix du kérosène et du renouvellement des contrats d'exploitation de services aériens; et c) du personnel recruté sur le plan national, principalement à la suite de la conversion de 16 postes d'agent du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national conformément à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale. Cette augmentation est en partie contrebalancée par : a) la baisse des effectifs des contingents due pour l'essentiel à la réduction des effectifs autorisés par rapport à ceux prévus dans le budget approuvé au titre de l'exercice 2010/11 ; et b) des diminutions au titre du personnel recruté sur le plan international, en raison principalement de la suppression de 3 postes P-3, de 2 postes P-2 et de 2 postes d'agent du Service mobile ainsi que de la conversion de 16 postes d'agent du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

12. L'ONUCI va mener plusieurs initiatives d'appui à ses activités, notamment l'introduction de pompes solaires pour puits profonds, dans cinq localités (Odienné, Korhogo, Ferkessedougou, Bouna et Bouaké), afin de réduire la consommation d'électricité (en principe d'ici à décembre 2011) et l'installation de systèmes de traitement des eaux usées écologiquement rationnels dans deux camps supplémentaires à Daloa et Korhogo afin d'atténuer les effets des effluents des camps sur l'environnement (en principe d'ici à février 2012).

C. Coopération avec les autres organismes des Nations Unies au niveau régional

13. L'ONUCI continuera de renforcer sa coopération régionale avec la MINUL, le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL) et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (BRSAO) sous les auspices de la Conférence administrative des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, dans le cadre de laquelle un certain nombre de questions administratives et logistiques sont examinées et des mesures prises afin de trouver des domaines de coopération permettant d'obtenir des gains de productivité et de s'assurer que les missions établies dans la région s'acquittent effectivement et efficacement de leurs tâches au moindre coût. En outre, les représentants spéciaux du Secrétaire général et les hauts responsables des missions continueront à se rencontrer et à se concerter régulièrement sur la situation politique dans la région et sur des questions d'intérêt mutuel, telles que les mouvements transfrontaliers de groupes armés irréguliers et d'armes. Des échanges d'informations auront lieu régulièrement au niveau opérationnel entre les trois opérations sur des questions telles que les droits de l'homme, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, les affaires civiles, l'état de droit et la police. Conformément aux résolutions 1609 (2005) et 1938 (2010), la MINUL a fourni des renforts à l'ONUCI en redéployant temporairement trois compagnies d'infanterie et une unité aérienne constituée de

deux hélicoptères de transport militaires, en application des dispositions des résolutions 1951 (2010), 1962 (2010) et 1967 (2011) du Conseil. En raison des restrictions de mouvement imposées à l'ONUCI, la MINUL aide à assurer la relève des contingents de l'ONUCI en établissant un pont aérien entre Bouaké et Monrovia.

D. Partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées

14. L'ONUCI continuera de renforcer son partenariat et sa coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies au titre du cadre stratégique intégré par des réunions régulières et des programmes et activités mixtes. L'ONUCI, en collaboration avec les organismes, fonds et programmes (résidents et non résidents) des Nations Unies en Côte d'Ivoire, s'est engagée dans trois processus de planification liés aux activités humanitaires, à la planification à long terme et à l'intégration. Les agents humanitaires concentreront leurs activités sur deux principaux domaines d'intervention, à savoir la stabilisation des rapatriés dans leur zone d'origine à l'ouest du pays et sur la malnutrition au nord du pays. À compter du 1^{er} janvier 2010, le Comité interinstitutions de coordination humanitaire est devenu le Comité de coordination élargi chargé principalement du relèvement précoce au titre de l'appui au programme national de sortie de crise. Pour ce qui est de la planification à long terme, l'équipe de pays des Nations Unies en Côte d'Ivoire est résolument acquise à l'application des dispositions du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2009-2013 et appuie pleinement le document de stratégie nationale de réduction de la pauvreté portant sur la même période. L'ONUCI et l'équipe de pays des Nations Unies ont formalisé un cadre stratégique intégré axé sur les causes profondes du conflit en Côte d'Ivoire. Ce cadre a été révisé selon les dispositions de la résolution 1933 (2010) du Conseil de sécurité qui identifient des domaines d'intervention conjointe entre l'équipe de pays des Nations Unies et l'ONUCI en matière de consolidation stratégique de la paix. Le plan d'action prioritaire de la Côte d'Ivoire a fait l'objet de discussions internes avec l'ONUCI et l'équipe de pays des Nations Unies ainsi qu'avec le Gouvernement et sa mise en forme est en cours de parachèvement. L'ONUCI appuie les efforts que déploie le pays pour se doter de ses propres structures de coordination dans le domaine de la lutte contre la pauvreté.

E. Cadres de budgétisation axés sur les résultats

Direction exécutive et administration

15. La direction exécutive et l'administration de l'Opération relèvent du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général.

Tableau 1
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général									
Effectif approuvé pour 2010/11	1	1	2	2	2	8	6	–	14
Effectif proposé pour 2011/12	1	1	2	2	2	8	6	–	14
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général pour les opérations et l'état de droit									
Effectif approuvé pour 2010/11	1	–	3	1	1	6	3	–	9
Effectif proposé pour 2011/12	1	–	3	1	1	6	3	–	9
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du Représentant spécial adjoint chargé de la coordination de l'aide humanitaire, du relèvement et de la reconstruction									
Effectif approuvé pour 2010/11	1	–	2	–	1	4	3	–	7
Effectif proposé pour 2011/12	1	–	2	–	1	4	3	–	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du Conseiller juridique									
Effectif approuvé pour 2010/11	–	–	1	1	–	2	3	1	6
Effectif proposé pour 2011/12	–	–	1	1	–	2	3	1	6
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Centre commun d'analyse de la Mission									
Effectif approuvé pour 2010/11	–	–	1	1	–	2	–	–	2
Effectif proposé pour 2011/12	–	–	1	1	–	2	–	–	2
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Cellule embargo									
Effectif approuvé pour 2010/11	–	–	–	2	–	2	–	–	2
Effectif proposé pour 2011/12	–	–	–	2	–	2	–	–	2
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total									
Effectif approuvé pour 2010/11	3	1	9	7	4	24	15	1	40
Effectif proposé pour 2011/12	3	1	9	7	4	24	15	1	40
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Composante 1 : conditions de sûreté et de sécurité

16. La composante 1 tient compte des principales réalisations escomptées dans les domaines suivants : maintien de la paix et de la sécurité, appui aux programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration menés en application de l'Accord politique de Ouagadougou et de ses accords complémentaires aux fins de la restructuration des forces armées et de l'intégration des anciennes forces belligérantes, et activités visant le respect total par les parties de l'embargo sur les armes. Selon son nouveau concept d'opérations, l'ONUCI affectera moins d'effectifs militaires à des missions statiques et organisera davantage de patrouilles mobiles dans la zone relevant de sa responsabilité. Tous les éléments de combat des contingents militaires effectueront des patrouilles de longue portée et de routine, des missions de reconnaissance aérienne, des patrouilles aux frontières et assureront des escortes.

17. L'ONUCI continuera d'aider le Gouvernement à mettre en œuvre le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration et, à cette fin, fournira un appui logistique et technique aux autorités nationales. Le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration devrait s'achever après la réorganisation de l'armée ivoirienne et le cantonnement, la sélection et l'intégration du personnel des Forces nouvelles dans la nouvelle armée. Les principales étapes du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration des ex-combattants et du démantèlement des milices devraient être achevées après les élections présidentielles.

18. En collaboration avec le BINUCSIL et la MINUL, l'ONUCI coordonnera l'exécution d'un programme de rapatriement volontaire et de réinstallation des ex-combattants étrangers. Dans ses fonctions de conseil et d'appui, l'Opération entretiendra des contacts réguliers avec le Gouvernement, les Forces nouvelles et le personnel national des forces de défense et de sécurité, le Programme national de réinsertion et de réhabilitation communautaire et le Programme national du service civique, afin de les aider à mener à bien les opérations de désarmement, de démobilisation et de réintégration des éléments des Forces nouvelles et de désarmement et démantèlement des milices. En élargissant le programme novateur de microprojets, l'ONUCI et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) continueront de faciliter, avec leurs partenaires d'exécution, la réinsertion des anciens combattants, des miliciens, des jeunes qui ont été associés au conflit armé et des jeunes à risque, et conduiront notamment des projets s'adressant aux femmes.

19. Dans ce cadre et grâce à son dispositif de coordination interorganisations, l'ONUCI mènera des activités de planification et de coordination destinées à appuyer le processus général de désarmement, de démobilisation et de réintégration avec la Banque mondiale, l'Union européenne, l'équipe de pays des Nations Unies et la communauté des donateurs en Côte d'Ivoire, et les organisations non gouvernementales concernées. Bien que des progrès aient été accomplis dans le démantèlement des milices progouvernementales, il faudra poursuivre les activités visant à collecter toutes les armes que les miliciens pourraient avoir conservées et à favoriser la réinsertion des anciens miliciens et en suivre le parcours en veillant à ce qu'ils ne soient pas à nouveau mobilisés.

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.1 Poursuite de la stabilisation des conditions de sécurité en Côte d'Ivoire

1.1.1 Aucun cas signalé de menace contre la population civile de la part de groupes armés (2009/10 : 0; 2010/11 : 0; 2011/12 : 0)

1.1.2 Les parties ivoiriennes et les États voisins respectent pleinement l'embargo sur les armes et les diamants (2009/10 : aucun incident; 2010/11 : aucun incident; 2011/12 : aucun incident).

Produits

- 585 600 jours de patrouille de routine (160 patrouilles par jour x 10 soldats par patrouille x 366 jours)
- 26 000 jours de patrouille de longue portée (2 patrouilles par semaine x 25 soldats par patrouille x 52 semaines x 2 bataillons)
- 1 440 heures de patrouille de reconnaissance aérienne (3 hélicoptères x 40 heures par hélicoptère x 12 mois)
- 37 332 jours-homme de patrouilles motorisées d'observation militaire (2 observateurs militaires par patrouille x 3 patrouilles x 17 positions x 366 jours) dans les secteurs est et ouest
- 208 jours de patrouille fluviale (2 patrouilleurs x 2 jours par semaine x 52 semaines)
- Participation à 10 réunions sur la coopération régionale et la coopération entre missions, avec notamment les Comités de défense et de sécurité de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, le BINUCSIL, la MINUL et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (BRSAO), sur les mesures visant à endiguer les mouvements transfrontaliers de groupes armés et sur les opérations dirigées contre les mouvements illégaux d'armes
- Réunions organisées selon que de besoin pour donner des conseils aux Forces armées nationales de Côte d'Ivoire (FANCI) au sujet de la surveillance des frontières et notamment des mouvements de réfugiés libériens, de combattants et d'armes
- 102 114 jours-homme de personnel militaire de sécurité pour assurer la protection rapprochée des ministres du Gouvernement ivoirien et d'autres hauts responsables politiques (279 soldats pendant 366 jours)
- 12 rapports au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) sur le respect de l'embargo concernant les armes et sur la coopération avec le service des douanes ivoirien concernant les marchandises sous embargo
- 4 visites mensuelles d'inspection (terrestres et aériennes) des sites d'exploitation diamantifère afin de surveiller la production de diamants
- 15 visites hebdomadaires d'inspection des marchandises se trouvant à bord d'aéronefs et d'autres véhicules de transport dans les ports, aéroports et aérodromes ivoiriens
- 60 missions mensuelles d'inspection des armements dans les installations militaires ivoiriennes [FANCI et Forces armées des Forces nouvelles (FAFN)], organisation d'une séance de formation mensuelle de militaires et de membres du personnel de police de l'ONUCI chargés de mener des inspections au titre de l'embargo, et coordination de 2 réunions sur les frontières communes avec des agents de la MINUL, tenues à la frontière ouest avec le Libéria
- Organisation de points de presse mensuels afin que les médias nationaux et internationaux soient mieux informés du rôle des forces de l'ONUCI et des activités qu'elles mèneront après la tenue des élections
- Organisation de 4 stages de formation des formateurs à Abidjan et dans les secteurs sur les directives militaires pour prendre en compte la question de l'égalité des sexes

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.2 Cantonnement et désarmement des anciens combattants des Forces nouvelles et démobilisation et démantèlement des milices progouvernementales

1.2.1 Cantonnement et désarmement des combattants des Forces nouvelles en Côte d'Ivoire (2009/10 : 5 000 combattants de plus; 2010/11 : 10 000 combattants de plus; 2011/12 : 10 000 combattants de plus)

1.2.2 Aucun cas signalé d'incident violent auquel des milices progouvernementales auraient participé (2009/10 : aucun; 2010/11 : aucun; 2011/12 : aucun)

Produits

- Conseils au Gouvernement de la Côte d'Ivoire, au Programme national de réinsertion et de réhabilitation communautaire et au Programme national du service civique pour la création d'un système d'information permettant d'enregistrer les anciens combattants et membres de milices et d'assurer le suivi de leur situation
- Organisation de 2 sessions de formation sur le contrôle des armes légères et sur la réforme du secteur de la sécurité pour renforcer les capacités de la Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères, des autorités nationales et des structures nationales compétentes
- Organisation de 2 ateliers sur les femmes et le désarmement, la démobilisation et la réintégration, en coopération avec les autorités nationales, le Programme national de réinsertion et de réhabilitation communautaire, le PNUD, la société civile et les représentantes des ex-combattantes et des femmes associées à des conflits
- Sensibilisation de 300 ex-combattants au VIH/sida et facilitation de leur accès aux services de conseil et de dépistage volontaires, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la population, le PNUD et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)
- Surveillance – sous forme d'évaluations semestrielles, de missions sur le terrain, d'entretiens et d'échanges d'informations bimensuels avec les autorités locales – de tous les groupes à haut risque qui existeraient encore et pourraient compromettre la consolidation du processus de paix, afin de conseiller le Gouvernement
- Conseils aux autorités gouvernementales à l'occasion de réunions mensuelles portant sur la surveillance et l'élaboration de politiques, et aide à la mobilisation de ressources destinées à la réinsertion des groupes à haut risque

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.3 Réintégration des ex-combattants nationaux et des anciens membres des milices dans la société ivoirienne; rapatriement et réinstallation des ex-combattants étrangers présents en Côte d'Ivoire, en prêtant une attention particulière aux besoins spécifiques des femmes et des enfants

1.3.1 Aucune manifestation de grande ampleur de groupes d'ex-combattants déplorant l'absence de possibilités de réinsertion

1.3.2 Réintégration des miliciens progouvernementaux dans des programmes économiques et de développement viables gérés par le Programme national du service civique, le Programme national de réinsertion et de réhabilitation communautaire, l'ONUCI, le PNUD et des organisations non gouvernementales présentes en Côte d'Ivoire (2009/10 : 1 000; 2010/11 : 6 000)

1.3.3 Élaboration et application par les parties au conflit de plans d'action en vue de mettre un terme au recours à des enfants soldats (2009/10 : 2; 2010/11 : 2)

Produits

- Conseils et appui technique au Programme national de réinsertion et de réhabilitation communautaire et au Programme national du service civique à l'occasion de réunions mensuelles portant sur l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de réintégration d'ex-combattants et d'anciens membres de milices
- Organisation de réunions trimestrielles de coordination interorganisations avec les partenaires internationaux (Banque mondiale, PNUD, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat, Union européenne et organisations non gouvernementales) et la communauté des donateurs concernant le financement et la mise en œuvre des programmes de réinsertion et de réintégration visant les anciens membres de groupes armés, les jeunes à risque et les femmes
- 500 projets de réinsertion relevant du programme de microprojets, pour faciliter la réinsertion des anciens membres de groupes armés, des jeunes à risque et des femmes
- Campagne d'information sur le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, comprenant des émissions radiophoniques mensuelles en français et dans 5 langues locales, distribution de 10 000 brochures et tracts et de 1 000 affiches, et organisation de réunions d'information trimestrielles à l'intention de la presse nationale et internationale, de la communauté diplomatique et de la société civile sur les questions liées au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration
- Contrôle quotidien du respect par les parties au conflit de leur engagement à cesser d'utiliser des enfants soldats et à empêcher le recrutement ou la reprise de la collaboration d'enfants avec des combattants adultes
- Organisation d'un atelier sur les femmes et le désarmement, la démobilisation et la réintégration, en coopération avec le Centre de commandement intégré, le Programme national de réinsertion et de réhabilitation communautaire, le PNUD, la société civile et les représentantes des ex-combattantes

Facteurs externes : L'opération Licorne continuera d'apporter l'aide nécessaire pour appuyer la composante militaire de l'ONUCI, notamment grâce à son potentiel de force d'intervention rapide; les pays fournisseurs de contingents continueront d'envoyer les effectifs requis; et le régime d'embargo mis en place par l'ONU sera respecté, étroitement contrôlé et tout écart sera signalé. Des ressources sont dégagées par les donateurs, et les institutions partenaires peuvent lancer et gérer des activités de réintégration à l'intention des anciens combattants et d'autres groupes cibles.

Tableau 2

Ressources humaines : composante 1 (conditions de sûreté et de sécurité)

<i>Catégorie</i>	Total
<i>I. Observateurs militaires</i>	
Effectif approuvé pour 2010/11	200
Effectif proposé pour 2011/12	192
Variation nette	(8)
<i>II. Contingents</i>	
Effectif approuvé pour 2010/11	7 250
Effectif proposé pour 2011/12	7 200
Variation nette	(50)

III. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Bureau du commandant de la Force										
Effectif approuvé pour 2010/11	–	2	–	–	–	–	2	3	–	5
Effectif proposé pour 2011/12	–	2	–	–	–	–	2	3	–	5
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Centre d'opérations conjoint										
Effectif approuvé pour 2010/11	–	–	–	–	2	2	2	–	–	2
Effectif proposé pour 2011/12	–	–	–	–	2	2	2	–	–	2
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration										
Effectif approuvé pour 2010/11	–	1	3	5	1	10	5	–	–	15
Effectif proposé pour 2011/12	–	1	3	5	1	10	5	–	–	15
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire approuvés ^b 2010/11	–	–	–	–	–	–	–	–	17	17
Postes de temporaire approuvés ^b 2011/12	–	–	–	–	–	–	–	–	17	17
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel										
Effectif approuvé pour 2010/11	–	1	3	5	1	10	5	17	–	32
Effectif proposé pour 2011/12	–	1	3	5	1	10	5	17	–	32
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel, personnel civil										
Effectif approuvé pour 2010/11	–	3	3	5	3	14	8	–	–	22
Effectif proposé pour 2011/12	–	3	3	5	3	14	8	–	–	22
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes de temporaire approuvés ^b 2010/11	–	–	–	–	–	–	–	–	17	17
Postes de temporaire approuvés ^b 2011/12	–	–	–	–	–	–	–	–	17	17
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel										
Effectif approuvé pour 2010/11	–	3	3	5	3	14	8	17	–	39
Effectif proposé pour 2011/12	–	3	3	5	3	14	8	17	–	39
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

III. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Total (I à III)										
Effectif approuvé pour 2010/11										7 489
Effectif proposé pour 2011/12										7 431
Variation nette										(58)

^a Y compris les administrateurs et les agents des services généraux.

^b Financés au moyen des ressources prévues à la rubrique personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Composante 2 : action humanitaire et droits de l'homme

20. La composante 2 s'attachera à renforcer la défense et la protection des droits de l'homme, en prêtant une attention particulière à la situation des femmes et des enfants, notamment à celle des enfants dans les conflits armés, pour appuyer l'application des résolutions du Conseil de sécurité relatives à la place des femmes dans le processus de paix. Elle aidera aussi les groupes vulnérables et défavorisés, qui font face à des problèmes humanitaires immédiats, notamment les personnes vivant avec le VIH/sida. À cette fin, l'ONUCI travaillera en partenariat avec les institutions, fonds et programmes des Nations Unies présents en Côte d'Ivoire, notamment le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), ainsi qu'avec le Gouvernement ivoirien, les organisations non gouvernementales, les maires et les responsables communautaires, les chefs coutumiers, les universités, les autorités militaires et civiles et les observateurs des droits des femmes. Des dispositifs appropriés seront mis en place pour assurer le passage progressif des activités de maintien de la paix à des activités plus orientées vers la consolidation de la paix et les aspects qui lui sont liés. L'élaboration d'un cadre stratégique intégré modifié et l'ouverture de bureaux communs des Nations Unies sur le terrain, avec la participation de l'équipe de pays des Nations Unies et de l'ONUCI, renforceront encore les partenariats concernant des aspects essentiels du processus de consolidation de la paix et de la transition vers le développement à plus long terme dans le contexte du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour 2009-2013, en appui à l'outil national de planification à long terme tel qu'énoncé dans le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté pour 2009-2013.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

2.1 Progrès dans le domaine des droits de l'homme et poursuite des auteurs des violations de ces droits en Côte d'Ivoire

2.1.1 Les organisations nationales et internationales de défense des droits de l'homme et les organisations non gouvernementales présentes en Côte d'Ivoire enquêtent sur les violations des droits de l'homme et produisent des rapports sur la situation des droits de l'homme dans le pays (2009/10 : 10 rapports; 2010/11: 5 rapports; 2011/12: 5 rapports).

2.1.2 Les auteurs de violations graves des droits de l'homme sont identifiés et signalés aux instances judiciaires civiles ou militaires compétentes (2009/10 : 50; 2010/11 : 40; 2011/12 : 40).

2.1.3 Le plan national d'action pour mettre fin à la violence sexuelle et sexiste en Côte d'Ivoire est mis en œuvre.

2.1.4 L'Observatoire des droits de la femme dispose de tous les moyens nécessaires pour veiller au respect des droits fondamentaux des femmes et à la mise en place de dispositifs d'égalité des sexes en Côte d'Ivoire.

Produits

- Organisation de 50 stages de formation et cours de mise à niveau sur les droits de l'homme à l'intention de 8 000 militaires, policiers et magistrats ivoiriens, de 450 militants de la société civile et de 50 journalistes, traitant en particulier des droits fondamentaux des femmes et des enfants, y compris de la protection contre la violence sexiste, ainsi que des droits de l'homme en général
- Formation de 50 journalistes aux questions de violence sexuelle et sexiste, aux droits de l'homme, avec une attention particulière aux droits des femmes et des enfants, ainsi qu'aux droits de l'homme dans le contexte des élections
- Formation de 100 membres du personnel des organisations non gouvernementales locales à la réalisation d'enquêtes et à la collecte d'éléments de preuve sur les violations des droits de l'homme
- Prestation de conseils et d'un appui technique au Gouvernement ivoirien pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action national dans le domaine des droits de l'homme et à la Commission nationale des droits de l'homme pour la mise en application de son mandat en matière de promotion et de protection des droits de l'homme
- Prestation de conseils au Ministère de l'éducation, au Ministère de l'intérieur et au Ministère de la défense sur l'intégration de la question des droits de l'homme dans les programmes des écoles primaires et secondaires et dans ceux des écoles de police et de gendarmerie, notamment à travers 12 réunions mensuelles avec des représentants du Comité national d'éducation aux droits de l'homme
- Création de 100 nouveaux clubs des droits de l'homme dans des écoles et collèges, et renforcement de la capacité des 100 clubs existants par le biais de la formation et d'une assistance technique
- 2 rapports publics semestriels, 4 rapports trimestriels au Comité des sanctions du Conseil de sécurité et 2 rapports thématiques sur la situation des droits de l'homme en Côte d'Ivoire
- Campagne d'information et de sensibilisation de l'opinion aux questions relatives aux droits de l'homme, dont 40 émissions radiophoniques hebdomadaires sur les droits de l'homme et les droits fondamentaux des femmes et des enfants; participation à 4 débats télévisés sur les droits de l'homme; impression et distribution de 10 000 brochures/dépliants; 6 réunions d'information sur les droits de l'homme à l'intention des médias et la communauté diplomatique; publication, tous les 6 mois, sur le site Web de l'ONUCI, d'un rapport public sur la situation des droits de l'homme dans tout le pays; activités de sensibilisation, dont 5 journées des droits de l'homme; célébration de la Journée internationale de la femme (500 affiches et 50 banderoles) et de l'anniversaire de l'adoption des résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, en coopération avec le Ministère de la famille, de la femme et des affaires sociales ainsi qu'avec la société civile (1 000 affiches et 5 000 dépliants)

- Participation à 4 réunions sous-régionales des bureaux du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en Afrique de l'Ouest et à une réunion consultative annuelle du Haut-Commissariat à Genève
- 6 rapports bimestriels au Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés créé en application des résolutions 1612 (2005) et 1882 (2009) du Conseil de sécurité sur les violations graves et les sévices subis par les enfants touchés par les conflits armés, et rapport annuel au Conseil de sécurité sur les suites données aux cas d'infractions graves et de sévices visant des enfants
- Organisation chaque mois de 7 stages de formation et de 7 rencontres-débats sur la protection des enfants, à l'intention d'organisations non gouvernementales locales et de groupes de la société civile, afin de sensibiliser les communautés locales
- Organisation de 50 stages de formation à l'intention d'organisations locales de femmes et de chefs coutumiers concernant les dispositions de la résolution 1820 (2008) et la violence sexiste associée au conflit dans les zones les plus touchées du nord et de l'ouest du pays (Duekoue, Man, Odienné et Korhogo)
- Formation de 100 journalistes et professionnels des médias et de 100 responsables d'organisations féminines locales à la problématique hommes-femmes, y compris la violence sexiste et la participation des femmes à la prise de décisions
- Assistance technique au Ministère des droits de l'homme et de la justice, au Ministère de la famille, de la femme et des affaires sociales et à l'Association des femmes juristes en vue de renforcer les capacités de l'Observatoire des droits de la femme, y compris par des programmes de formation des membres de l'Observatoire, des séances d'information et l'aide à la collecte de documentation
- Réalisation de 5 projets à effet rapide dans le domaine des droits de l'homme
- Mise en place d'un système d'alerte rapide pour détecter les menaces pesant sur les civils

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.2 Transition de la situation d'urgence humanitaire à la phase de relèvement/développement en Côte d'Ivoire

2.2.1 Augmentation du nombre total de services sociaux (écoles, hôpitaux et centres médicaux) et d'installations de distribution d'eau réouverts dans le nord et l'ouest du pays (2009/10 : 775; 2010/11 : 875; 2011/12 : 900)

Produits

- Élaboration d'un plan d'urgence interorganisations révisé pour la Côte d'Ivoire, en corrélation avec des plans d'intervention interorganisations sous-régionaux
- Organisation d'ateliers trimestriels de soutien à la lutte contre le VIH/sida à l'intention des ONG nationales, en collaboration avec les autorités gouvernementales et ONUSIDA
- Réalisation de 5 projets à effet rapide visant à améliorer la situation des personnes déplacées ayant regagné leur région d'origine, de 5 projets à effet rapide de lutte contre le VIH/sida, de 5 projets à effet rapide axés sur les questions relatives aux enfants et à l'égalité des sexes, dont 3 projets ciblant la violence sexuelle et sexiste
- Élaboration d'un plan d'action prioritaire pour la Côte d'Ivoire pour réaliser la transition de la phase de maintien de la paix à celle de consolidation de la paix, tel qu'énoncé dans le cadre stratégique intégré modifié

Facteurs externes :

Les parties locales coopéreront en assurant la sécurité des défenseurs des droits de l'homme et des travailleurs humanitaires; les donateurs financeront les activités de relèvement/développement rapide et les projets de défense des droits de l'homme; le Gouvernement financera son programme national de sortie de crise et les donateurs financeront la planification à long terme (document national de stratégie pour la réduction de la pauvreté).

Dans le cadre de l'initiative concernant les pays pauvres très endettés, la Côte d'Ivoire devra, pour parvenir au point d'achèvement : a) mettre en œuvre la stratégie pour la réduction de la pauvreté pendant une période d'au moins un an et maintenir la stabilité macroéconomique, telle qu'attestée par les résultats satisfaisants obtenus dans le cadre du programme économique financé au moyen d'un accord conclu au titre de la Facilité élargie de crédit; et b) mettre pleinement en œuvre le principe des points d'achèvement flottants, qui s'applique aux principales réformes structurelles et sociales, notamment dans les domaines de la gestion des finances publiques, de l'administration de la dette et de la gouvernance.

En ce qui concerne le document national de stratégie pour la réduction de la pauvreté couvrant la période 2009-2013, les structures de coordination nationales devraient normalement être mises en place aux niveaux national et local en 2011.

Tableau 3
Ressources humaines : composante 2 (action humanitaire et droits de l'homme)

Catégorie										Total
I. Personnel fourni par le Gouvernement										
Effectif approuvé pour 2010/11										–
Effectif proposé pour 2011/12										8
Variation nette										8
II. Personnel civil										
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>						<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>		
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	Total partiel				Total
Section des droits de l'homme										
Effectif approuvé pour 2010/11	–	1	3	11	1	16	34	11	61	
Effectif proposé pour 2011/12	–	1	3	11	1	16	34	11	61	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Section des affaires civiles										
Effectif approuvé pour 2010/11	–	–	3	2	1	6	12	4	22	
Effectif proposé pour 2011/12	–	–	3	2	–	5	13	4	22	
Variation nette	–	–	–	–	(1)	(1)	1	–	–	
Section de la protection de l'enfance										
Effectif approuvé pour 2010/11										
Effectif proposé pour 2011/12										
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Groupe de l'égalité des sexes										
Effectif approuvé pour 2010/11							2	–	4	
Effectif proposé pour 2011/12							2	–	4	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	

II. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Groupe VIH/sida										
Effectif approuvé pour 2010/11			1	–	–		1	5	3	9
Effectif proposé pour 2011/12			1	–	–		1	5	3	9
Variation nette	–	–	–	–	–		–	–	–	–
Total, personnel civil										
Effectif approuvé pour 2010/11	–	1	9	15	2		27	64	22	113
Effectif proposé pour 2011/12	–	1	9	15	1		26	65	22	113
Variation nette										
Total (I et II)										
Effectif approuvé pour 2010/11										
Effectif proposé pour 2011/12										
Variation nette										

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Personnel recruté sur le plan international : transformation de 1 poste d'agent du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste d'agent des services généraux

21. En application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, il est proposé de transformer un poste d'agent du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

22. Conformément à la résolution 1933 (2010) du Conseil de sécurité, l'ONUCI doit protéger, sans préjudice de la responsabilité première des autorités ivoiriennes, les civils soumis à des menaces imminentes de violence physique, dans la mesure de ses capacités et dans ses zones de déploiement, notamment dans les secteurs à haut risque qu'elle aura identifiés au regard de la stratégie globale de protection de la population civile et de l'évaluation des risques mentionnées dans le rapport du Secrétaire général du 20 mai 2010 (S/2010/245). La protection des civils est une contribution majeure à la consolidation de la paix et pas seulement une question de sécurité. Elle présente aussi des dimensions socioéconomique et humanitaire et relatives aux droits de l'homme, que le système des Nations Unies entend prendre en charge de manière intégrée avec le Gouvernement et d'autres parties prenantes. Bien que la protection des civils fasse partie du mandat de l'ONUCI depuis sa création en 2004, ce n'est que maintenant que l'Opération prête toute son attention à

la réalisation effective de cet aspect de ses responsabilités, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies. C'est à la Section des droits de l'homme qu'incombe la responsabilité de coordonner l'ensemble des activités de protection des civils de l'Opération, y compris de piloter le processus d'élaboration et d'adoption d'une stratégie globale en la matière; d'en surveiller l'application par les diverses composantes de l'Opération et par l'équipe de pays des Nations Unies; d'assurer la bonne coordination des activités de protection des civils menées par les différentes composantes de l'Opération, les membres de l'équipe de pays des Nations Unies, les organismes des Nations Unies, le Gouvernement et d'autres acteurs nationaux; et d'établir des rapports périodiques sur l'exécution de la stratégie globale de protection des civils. À cet égard, il est proposé de créer, à la Section des droits de l'homme, un nouveau poste P-4 de spécialiste de la protection des civils afin de permettre à l'Opération de réaliser pleinement sa stratégie globale en la matière. Afin de pourvoir ce nouveau poste, il sera procédé à une réaffectation à l'intérieur de la Section.

23. Par sa résolution 1933 (2010), le Conseil de sécurité a autorisé l'ONUCI à appuyer le redéploiement de l'appareil d'État et du système judiciaire ivoiriens sur l'ensemble du territoire. L'ONUCI jouera un rôle plus actif pour appuyer la restauration effective de l'autorité de l'État, y compris de fonctions essentielles telles que les fonctions fiscale et douanière. La Section des affaires civiles continuera d'aider le Gouvernement et la société civile ivoiriens à concevoir des initiatives visant à promouvoir la cohésion sociale et la réconciliation nationale, à œuvrer pour le rétablissement des services de base en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, ainsi qu'à assurer la gestion d'ensemble des projets à effet rapide. Elle appuiera également le redéploiement de l'appareil d'État ivoirien conformément à la résolution 1933 (2010) du Conseil. La Section couvre les activités menées à Abidjan et dans neuf bureaux locaux et sa gamme d'interventions est vaste. Il est important de renforcer ses effectifs, en particulier le personnel recruté sur le plan international, compte tenu du caractère politiquement sensible de la restauration des fonctions fiscale et douanière et du Trésor public. Il est donc proposé de créer deux postes de spécialiste de l'administration publique (1 P-4 et 1 P-3) et huit postes d'agent des douanes détaché, dont les titulaires aideront le Gouvernement à rétablir les services fiscaux et douaniers, ce qui requiert une expérience approfondie des services douaniers et des finances publiques. Afin de pourvoir les deux nouveaux postes, il sera procédé à une réaffectation à l'intérieur de la Section. Les huit postes d'agent des douanes détaché seront compensés par une réduction de l'effectif d'observateurs militaires tel qu'approuvé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1933 (2010).

24. Les spécialistes de l'administration publique aideront à élaborer et appliquer les stratégies d'appui de l'ONUCI au rétablissement de l'administration fiscale et douanière et du Trésor public dans le nord de la Côte d'Ivoire. Ils renforceront la capacité technique de la Section des affaires civiles au quartier général à Abidjan et sur le terrain. Ils seront déployés à Abidjan et dans les zones particulièrement touchées par le rétablissement des fonctions fiscale et douanière. Un spécialiste de l'administration publique (P-4) sera basé à Abidjan et l'autre (P-3) à Bouaké, où se trouvent le siège et le centre financier des Forces nouvelles.

25. Deux des agents des douanes détachés seront basés à Abidjan, deux dans le bureau de secteur de Bouaké, deux dans le bureau de Korhogo et deux dans celui de Man. Ces agents seront chargés des questions relatives aux douanes, au

redéploiement de l'administration douanière dans la partie nord du pays et à l'ouverture et au fonctionnement des bureaux de douanes aux postes frontière. Ils aideront les autorités nationales en offrant des services de formation, de sensibilisation, de contrôle et de conseil. Les deux agents des douanes basés à Abidjan veilleront à établir des contacts réguliers avec les autorités douanières dans la capitale économique et les régions, et les six agents basés dans les bureaux locaux auront pour mission de se rendre dans les postes frontière reculés à intervalles réguliers et d'assurer la liaison avec la Cellule embargo sur les questions d'intérêt commun.

26. La création de ces nouveaux postes facilitera la formulation et l'application des stratégies de l'ONUCI pour le rétablissement du Trésor public et de l'administration fiscale et douanière dans le nord de la Côte d'Ivoire; permettra d'assurer la cohérence des activités de rétablissement des administrations fiscale et douanière et du Trésor public, d'établir et d'entretenir des relations de travail efficaces avec les agents du fisc des douanes et du Trésor public et les autres fonctionnaires compétents au niveau national, d'aider les institutions nationales compétentes à évaluer les besoins en matière d'assistance et de renforcement des capacités, de concevoir et de susciter une réponse coordonnée à ces besoins de la part de tous les acteurs concernés et de fournir assistance et appui aux agents des douanes déployés dans le nord; elle contribuera à l'exécution et à la réalisation de programmes de formation dans le domaine des douanes pour le personnel de tous les niveaux et permettra de fournir au personnel douanier des orientations et des conseils, et de collaborer avec les partenaires extérieurs dans les domaines liés au rétablissement de l'autorité de l'État.

27. La situation politique en Côte d'Ivoire a continué de s'améliorer depuis la signature du quatrième accord complémentaire à l'Accord de Ouagadougou. La mise en œuvre des accords de paix a abouti à des progrès non négligeables, en particulier au démantèlement de la zone de confiance qui illustre la partition du pays; au redéploiement partiel des bureaux gouvernementaux et de leurs fonctionnaires ainsi qu'au transfert progressif, aux préfets, de l'autorité auparavant détenue par les commandants de zones contrôlées des Forces nouvelles. Toutefois, le Gouvernement issu des élections présidentielles et législatives aura besoin de l'appui constant de la communauté internationale et de l'ONUCI pour assurer la stabilité, consolider la paix et s'acquitter des principales tâches qu'il reste à accomplir aux termes des accords de Ouagadougou, en particulier le rétablissement de l'autorité de l'État dans tout le pays, la démobilisation et la réinsertion des anciens combattants ainsi que la restructuration des forces de défense et de sécurité. L'ONUCI continuera de contribuer au processus de rétablissement de l'autorité de l'État en prêtant son appui aux actions en cours, à savoir le redéploiement efficace et complet du corps préfectoral, la centralisation du Trésor dans le nord du pays et le déploiement des autres fonctionnaires dont ceux qui relèvent des ministères de tutelle. L'on s'efforcera également de promouvoir la cohésion sociale et, ainsi, de contribuer à l'élargissement du processus de paix. On redoublera également d'efforts pour assurer l'intégration et la coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies par le biais du cadre stratégique intégré afin de développer les capacités des institutions ivoiriennes.

28. L'ONU prêtera son concours au transfert de connaissances durant la période qui suivra les élections. Le Bureau de l'assistance électorale achèvera de s'acquitter des tâches postélectorales qui n'ont toujours pas été menées à bien, telles que la

coordination des mouvements de matériel, de personnel, des instruments d'identification et du matériel électoral, la fourniture aux autorités nationales de conseils sur la gestion du matériel électoral après les élections, la mise à jour de la base de données électorales et son transfert aux autorités nationales. En outre, à Abidjan, de même que dans les grandes villes de Bouaké et de Daloa, le Bureau poursuivra les actions de renforcement des capacités des agents locaux affectés aux opérations électorales dont le nombre s'élève à environ 12 800, et contribuera à la création d'un nouvel organe national de gestion électorale devant remplacer la Commission électorale indépendante actuelle, en veillant à ce que la nouvelle instance soit pleinement capable d'organiser de futures élections locales municipales et régionales. Le Bureau fournira aussi aux autorités nationales, en particulier aux membres de l'appareil judiciaire, des conseils relatifs à la législation électorale ainsi qu'à la tenue et à la mise à jour des listes d'électeurs.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès
3.1 Réunification de la Côte d'Ivoire et renforcement de la stabilité politique

3.1.1 Plein établissement de l'autorité de l'État dans l'ensemble du pays et redéploiement complet et efficace des autorités locales (corps préfectoral) dans le nord

3.1.2 Rétablissement par le Gouvernement d'un Trésor unique pleinement opérationnel

3.1.3 Circulation libre et sans entrave des personnes et des biens dans l'ensemble du pays

3.1.4 Retour de tous les fonctionnaires, y compris ceux qui relèvent des ministères de tutelle, à leur lieu d'affectation, sur tout le territoire ivoirien

3.1.5 Mise en œuvre d'un plan d'action sur les droits des enfants dans le cadre de l'application de l'Accord politique de Ouagadougou et des phases de reconstruction et de relèvement après les conflits, conformément aux résolutions 1314 (2000), 1460 (2003), 1612 (2005) et 1826 (2008)

3.1.6 Intégration de mesures liées à la problématique hommes-femmes dans la planification de la reconstruction du pays conformément à l'Accord politique de Ouagadougou et aux résolutions 1325 (2000), 1674 (2006), 1721 (2006), 1765 (2007) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité

Produits

- Présentation de rapports mensuels sur la situation des médias au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire
- Sensibilisation, dans le cadre de la reconstruction nationale, aux questions en rapport avec la problématique hommes-femmes, par la voie de 8 séances de formation visant à renforcer l'aptitude des femmes qui sont membres de partis politiques, ont rang de notable, exercent la fonction de dignitaire religieux ou appartiennent à des organisations non gouvernementales féminines, à agir en faveur de la parité des sexes et de la participation des femmes aux efforts de reconstruction nationale

- Organisation, à l'intention des dirigeants communautaires du sud, du nord, de l'est, de l'ouest et du centre du pays, de 5 ateliers de sensibilisation aux questions relatives à la problématique hommes-femmes durant le processus postélectoral
- Publication, dans des magazines féminins locaux, d'un article spécialement consacré à la participation des femmes à la vie politique locale et à leur contribution au processus de reconstruction
- Tenue de réunions mensuelles avec des hauts fonctionnaires, des membres de partis politiques et d'organisations de la société civile, notamment d'organisations de femmes, en vue de faire le point de l'état d'avancement du processus de paix, de solliciter des avis à ce sujet et d'encourager toutes les parties concernées à continuer de participer à ce processus
- Mise sur pied de 15 projets à effet rapide visant à appuyer les efforts de réconciliation, de sensibilisation et de règlement des conflits dans les régions du pays les plus touchées
- Publication d'un rapport spécial sur le processus électoral et les enseignements qui en ont été tirés lors des élections ivoiriennes (élections présidentielles et législatives)
- Publication d'une brochure sur le sport au service de la paix
- Organisation de réunions hebdomadaires avec des représentants du Gouvernement en vue de suivre et d'appuyer les efforts accomplis aux fins du plein rétablissement de l'autorité de l'État et de la centralisation du Trésor dans le nord du pays
- Organisation de réunions en vue d'encourager le rétablissement des services sociaux de base comme l'éducation, la santé, l'approvisionnement en eau et les services d'assainissement, dans l'ensemble du pays, et de faciliter l'accès à ces prestations
- Organisation de réunions mensuelles avec les autorités nationales et locales, les organisations non gouvernementales et l'équipe de pays des Nations Unies, afin de promouvoir les initiatives visant à renforcer la cohésion sociale et à faciliter le règlement des conflits
- Organisation, partout dans le pays, de 10 réunions communautaires visant à promouvoir le dialogue, la réconciliation nationale et le renforcement de la confiance à l'échelle des communautés
- Tenue de 5 ateliers sur le règlement et la gestion des conflits, en coopération avec les autorités locales, des représentants des ministères de tutelle concernés, des organisations non gouvernementales et des représentants de la société civile

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

3.2 Progrès accomplis dans la restructuration des forces de défense et de sécurité ainsi que des services de sécurité interne et renforcement de la capacité d'intégrer la problématique hommes-femmes à la réforme du secteur de la sécurité

3.2.1 Développement par les autorités nationales d'une vision largement concertée de l'avenir du secteur de la sécurité en Côte d'Ivoire et élaboration d'une stratégie correspondante

3.2.2 Élaboration par les autorités nationales d'un mécanisme consultatif et de coordination destiné à appuyer les efforts visant à réformer le secteur de la sécurité

3.2.3 Augmentation d'au moins 30 % du nombre et du grade des femmes servant dans les rangs de la police et de la gendarmerie nationales (0 % en 2009/10; 0 % en 2010/11; et 30 % en 2011/12)

3.2.4 Augmentation d'au moins 70 % du nombre de bureaux spécialisés dans les questions féminines qui ont

été ouverts dans les commissariats de police et dans les gendarmeries (0 % en 2009/10; 0 % en 2010/11; et 70 % en 2011/12)

Produits

- Organisation chaque mois, d'un dialogue national sur l'avenir du secteur de la sécurité en Côte d'Ivoire associant toutes les parties concernées dont les membres de la société civile, et prenant notamment la forme de débat public, de discussions de groupe et d'entretiens avec les principaux protagonistes
- Fourniture aux autorités nationales d'avis spécialisés sur l'élaboration d'une vision de l'avenir du secteur de la sécurité en Côte d'Ivoire, notamment l'avenir des forces armées ivoiriennes, ainsi que d'une stratégie correspondante
- Mise au point et octroi d'une formation aux questions intéressant la problématique hommes-femmes et la réforme du secteur de la sécurité, conçue à l'intention de ceux qui sont chargés de former toutes les parties concernées par cette réforme, suite à une analyse approfondie des besoins propres aux femmes et des rôles que celles-ci jouent dans la réforme susmentionnée, et à l'action en faveur de l'intégration des femmes aux forces de défense et de sécurité ivoiriennes, menées par certains groupes de pression
- Fourniture chaque mois de conseils stratégiques et techniques aux fins de la création par les autorités nationales d'un mécanisme consultatif et de coordination destiné à soutenir la réforme du secteur de la sécurité ou d'une révision du mécanisme existant qui permette d'en renforcer les aspects républicains
- Fourniture chaque mois d'avis spécialisés et d'un appui au renforcement des capacités à certaines entités qui, à l'instar de l'Assemblée nationale, ont pour tâche d'assurer la transparence et la supervision des institutions chargées de la sécurité et de leur demander des comptes
- Tenue, avec les partenaires nationaux et internationaux et avec la communauté des donateurs, de réunions trimestrielles de coordination interinstitutions sur le financement et la mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité en Côte d'Ivoire
- Contribution au plan stratégique de réforme du système de justice, grâce notamment à la fourniture, par la voie de consultations mensuelles avec les autorités ivoiriennes, d'avis relatifs à l'indépendance du système susmentionné, aux changements législatifs et aux nouvelles lois en rapport avec le secteur de la sécurité
- Conduite ou commande d'une enquête de base sur la perception qu'a le public du secteur de la sécurité en Côte d'Ivoire, en vue d'étudier les tendances de l'opinion publique et de définir d'éventuelles mesures de renforcement de la confiance
- Organisation de 2 conférences destinées à convaincre les autorités locales de la nécessité de coordonner la sécurité dans le cadre des différents programmes de réforme du secteur de la sécurité et tenues de 2 séminaires visant à trouver des solutions aux fins de la mise en œuvre d'un plan de réforme du secteur élaboré en application des recommandations contenues dans l'évaluation dudit secteur
- Organisation d'une conférence des donateurs en vue de lever des fonds destinés aux différents programmes
- Tenue avec les autorités ivoiriennes de consultations mensuelles sur le plan stratégique de réforme du système de justice qui fait partie intégrante de la réforme du secteur de la sécurité, aux fins notamment de l'obtention d'avis et d'une assistance dans les domaines suivants : indépendance du système de justice, changements législatifs et adoption de nouvelles lois

Facteurs externes : Fonds mis à disposition par les donateurs

Tableau 4
Ressources humaines : composante 3 (processus de paix)

	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Division des affaires politiques										
Effectif approuvé pour 2010/11	–	1	6	3	1	11	4	–	–	15
Effectif proposé pour 2011/12	–	1	6	2	1	10	4	–	–	14
Variation nette	–	–	–	(1)	–	(1)	–	–	–	(1)
Bureau de l'assistance électorale										
Postes de temporaire approuvés ^b 2010/11	–	1	6	3	1	11	3	4	–	18
Postes de temporaire proposés ^b 2011/12	–	1	6	3	1	11	3	4	–	18
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Division de la communication et de l'information										
Effectif approuvé pour 2010/11										
Effectif proposé pour 2011/12										
Variation nette										
Total										
Effectif approuvé pour 2010/11										
Effectif proposé pour 2011/12										
Variation nette										

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Imputables sur le crédit prévu à la rubrique personnel temporaire (autre que pour les réunions).

*Personnel recruté sur le plan international – suppression de 2 postes :
1 poste P-3 et 1 poste P-2*

29. Conformément à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, il est proposé de supprimer un poste P-3 et un poste P-2.

Composante 4 : ordre public

30. L'efficacité du maintien de l'ordre public se fonde sur une force de police disciplinée et professionnelle. L'Opération continuera de s'attacher à rétablir la confiance du public et à améliorer l'image de la police ivoirienne en effectuant régulièrement des patrouilles aux côtés de la police locale, en suivant constamment ses activités et en lui fournissant des services consultatifs en matière de droits de l'homme. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou, et conformément à la résolution 1933 (2010) du conseil de sécurité, elle s'emploiera essentiellement à aider et à conseiller les autorités nationales et les brigades mixtes, de même qu'elle contribuera aux efforts que mènent les autorités ivoiriennes en vue de renforcer les capacités de la police et de la gendarmerie. Ces activités se poursuivront jusqu'à ce que l'administration publique soit redéployée dans les zones contrôlées par les forces de défense et de sécurité par les forces armées des Forces nouvelles.

31. L'Opération aidera également le Gouvernement à rétablir l'autorité du système judiciaire et l'état de droit (y compris le système pénitentiaire) sur l'ensemble du territoire, en tenant compte des élections présidentielles et législatives qui se sont déroulées en 2010 et 2011. L'élection de la législature permettra à l'ONUCI de recommander un processus de réforme globale du système judiciaire et pénitentiaire, y compris l'adoption de lois décisives. Par conséquent, la consolidation de l'autorité des pouvoirs publics concernant l'administration, le pouvoir judiciaire (y compris le système pénitentiaire) et la police demeurera un objectif central. L'ONUCI a jusqu'ici contribué au renforcement du fonctionnement des tribunaux et des prisons dans le nord, et, de concert avec le Ministère ivoirien de la justice et des droits de l'homme, élaboré et commencé à mettre en œuvre un plan stratégique de réforme du système de justice. Durant la période 2011/12, l'Opération coopérera plus avant avec l'équipe de pays des Nations Unies, conformément au cadre stratégique intégré, en vue d'accélérer le passage du stade du maintien de la paix à celui de la consolidation de la paix. En outre, elle surveillera les systèmes judiciaire et pénitentiaire dans l'ensemble du pays; plaidera en faveur de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan stratégique de réforme du système de justice, donnera des conseils à ce sujet, et en particulier préconisera l'adoption de mesures propres à renforcer la confiance et, s'inscrivant dans un cadre plus large, celui de l'état de droit et de la gouvernance démocratique; mobilisera et coordonnera l'appui des donateurs aux projets de réforme de la justice et du système pénitentiaire, notamment les activités visant à renforcer les capacités des acteurs dans le secteur de la justice et le secteur pénitentiaire, à rendre le système de justice plus efficace, à améliorer le système d'aide judiciaire et les conditions pénitentiaires et à faciliter l'accès à la justice.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
4.1 Renforcement de l'ordre public et mise en place, au sein de la Police nationale et de la Gendarmerie ivoirienne, d'une capacité opérationnelle durable	<p>4.1.1 Déploiement de services de police dans tout au moins l'ensemble des agglomérations urbaines du pays</p> <p>4.1.2 Renforcement des capacités opérationnelles et institutionnelles des services de police, en vue de réduire de moitié la criminalité</p> <p>4.1.3 Adoption et application par le Gouvernement d'un plan stratégique de réforme et de restructuration de</p>

la police et de la gendarmerie en Côte d'Ivoire

Produits

- 200 escortes assurées, chaque mois, par les unités de police constituées et destinées à assurer la sécurité du personnel des Nations Unies non armé dans l'exercice de ses fonctions
- 29 280 jours de patrouille de la Police des Nations Unies (80 patrouilles pendant 366 jours) en vue d'assurer la surveillance et l'encadrement des activités de police dans l'ensemble du pays et de conseiller quotidiennement les autorités nationales, notamment 200 patrouilles effectuées conjointement chaque mois, sur l'ensemble du territoire ivoirien, par la Police des Nations Unies et des organismes chargés du maintien de l'ordre
- Fourniture d'une assistance visant à promouvoir la réconciliation et à redonner à la population confiance dans les organismes chargés du maintien de l'ordre et ainsi, à rétablir un climat de sécurité dans l'ensemble du pays
- Suivi et encadrement quotidiens des organismes chargés du maintien de l'ordre dans la zone englobant les régions centrale, septentrionale et occidentale de la Côte d'Ivoire où jusqu'à 46 unités mixtes et 49 unités des forces armées des Forces nouvelles seront opérationnelles
- Octroi aux autorités nationales de conseils quotidiens sur la réforme et la restructuration de la police et de la gendarmerie nationales
- Organisation à l'intention de 600 auxiliaires de police (auxiliaires de sécurité) d'une formation transitoire de base aux tâches de police courantes
- Fourniture de conseils quotidiens aux académies de police et de gendarmerie, notamment élaboration d'un nouveau programme de formation élémentaire et de modules de formation touchant aux domaines suivants; parité des sexes, protection des mineurs, violence familiale et sévices sexuels
- Organisation à l'intention de formateurs de 5 cours de base visant à dispenser une formation continue aux principaux aspects de la surveillance policière de proximité, de façon à renforcer le respect de l'état de droit et des principes qui, en matière de droits de l'homme, ont été convenus à l'échelle internationale
- Fourniture d'une assistance technique et d'un soutien logistique visant à renforcer les capacités techniques des organismes chargés du maintien de l'ordre, en créant un laboratoire de médecine légale, en offrant à des policiers, dans ce laboratoire, une formation et une aide dans les domaines de la protection des lieux du crime, de la balistique et de la détection des stupéfiants et des faux documents, notamment en aidant à créer une base de données d'empreintes digitales propre à la police criminelle, à élaborer des politiques aux fins de la constitution et de la gestion de cette base de données, à définir des consignes permanentes aux fins de son utilisation et à mettre en place des mesures de protection qui permettent d'en préserver le caractère confidentiel
- Fourniture, aux organismes chargés du maintien de la paix, de conseils sur les opérations de police, les enquêtes, la surveillance policière de proximité et les programmes spéciaux (accidents de la route, sécurité des aéroports, etc.)
- Octroi, à la police et à la gendarmerie locales, d'une formation dispensée par le biais de 5 cours portant sur l'éthique policière, la déontologie et les droits de l'homme et visant à renforcer les capacités professionnelles, notamment d'un cours de base destiné à renforcer les capacités en matière de maintien de l'ordre public des unités antiémeutes et de ceux qui sont chargés de les former; un séminaire sur la prise en compte de la problématique hommes-femmes, organisé à l'intention des organismes chargés du maintien de l'ordre et destiné à encourager la police à recruter davantage d'éléments féminins lors de ses campagnes de recrutement et à faire en sorte que la Gendarmerie recrute pour la première fois des femmes; et 8 programmes de formation à la lutte contre les sévices sexuels et les violences sexistes visant à apprendre aux policiers et gendarmes locaux à s'occuper des victimes de délits sexuels, en collaboration avec la Police des Nations Unies
- Conduite d'une enquête sur la place faite aux femmes dans les secteurs juridique, judiciaire et pénitentiaire

- Fourniture aux organismes locaux chargés du maintien de l'ordre, en collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et l'Organisation internationale de police criminelle, d'une assistance aux fins de la mise en œuvre d'un projet international, l'Initiative Côte de l'Afrique de l'Ouest, qui vise à lutter contre la criminalité organisée
- Bilan des activités menées par la police et la gendarmerie nationales, à la suite des recommandations formulées par le groupe de travail sur la réforme et la restructuration des forces de défense et de sécurité

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

4.2 Rétablissement de l'autorité du pouvoir judiciaire et des institutions garantes de l'état de droit (y compris les établissements pénitentiaires) dans toute la Côte d'Ivoire

4.2.1 Adoption et application par le Gouvernement d'un plan stratégique de réforme de la justice pénale et du système pénitentiaire, et adoption notamment d'une législation de base

4.2.2 Capacité opérationnelle de 90 % pour chacun des 11 tribunaux situés dans les préfectures du nord de la Côte d'Ivoire (2009/10 : 60 %; 2010/11 : 80 %; 2011/12 : 90 %)

4.2.3 Capacité opérationnelle de 90 % pour chacune des 11 prisons situées dans les préfectures du nord de la Côte d'Ivoire (2009/10 : 0 %; 2010/11 : 80 %; 2011/12 : 90 %)

4.2.4 Diminution du nombre de décès chez les détenus (2009/10 : 175; 2010/11 : 160; 2011/12 : 150)

Produits

- Soumission au Gouvernement d'un rapport sur le fonctionnement des tribunaux et des prisons et le respect des normes nationales et internationales, notamment les rapports entre les tribunaux et la police, après le suivi du fonctionnement de la justice et du système pénitentiaire dans le nord, opéré par le biais de visites mensuelles de tribunaux et de prisons (une visite effectuée dans chacun des 11 tribunaux)
- Réunions mensuelles avec les autorités nationales, notamment la cellule de mise en œuvre intégrée et le Comité directeur pour la réforme du secteur de la justice, en vue d'aider à élaborer et à mettre en œuvre un plan stratégique de réforme du secteur de la justice
- Fourniture de conseils et d'un appui à l'Inspection des services judiciaires relevant du Ministère de la justice et des droits de l'homme et à l'Inspection des services pénitentiaires de la Direction de l'administration pénitentiaire, par la voie notamment de visites effectuées conjointement dans 9 tribunaux de première instance et 10 prisons réparties dans tout le pays
- 44 visites de prisons effectuées dans la zone contrôlée par le Gouvernement, afin de faciliter l'application des consignes permanentes auparavant adoptées par le Gouvernement et visant à aider les responsables d'établissements pénitentiaires ivoiriens à faire face aux situations d'urgence susceptibles de se produire dans les prisons et le cas échéant, de mener, en collaboration avec l'administration centrale chargée des prisons en Côte d'Ivoire, des missions conjointes dans les centres pénitentiaires
- Fourniture au Gouvernement d'une assistance aux fins du renforcement du système d'éducation en place pour les questions juridiques, judiciaires et pénitentiaires, notamment à l'Institut de formation judiciaire, à l'École de police de la Côte d'Ivoire et dans les facultés de droit, en organisant des séances de travail mensuelles avec les autorités ivoiriennes et avec les établissements d'enseignement
- Fourniture chaque mois de conseils aux autorités, suivi de la mise en œuvre des politiques visant à sensibiliser

les spécialistes du système judiciaire au problème de la parité des sexes et à renforcer les moyens disponibles à l'échelle locale pour lutter contre les violences sexuelles et sexistes

- Octroi au Ministère de la justice et des droits de l'homme, par le biais de réunions mensuelles avec le groupe de travail chargé de l'informatisation du système de justice, de conseils et d'un appui aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un projet pilote visant à réorganiser et à informatiser les bureaux des greffiers
- Fourniture, chaque mois, aux autorités ivoiriennes ainsi qu'aux organisations nationales et internationales de la société civile qui œuvrent en Côte d'Ivoire, de conseils et d'une aide portant sur les mesures à prendre pour réduire la durée de la détention provisoire
- Octroi au Gouvernement d'une assistance aux fins de la réforme du système d'aide judiciaire et de l'élaboration d'autres mesures à même de rendre le système de justice plus accessible à la population, notamment fourniture d'un appui aux activités menées par le barreau ivoirien et par les organisations non gouvernementales en matière d'assistance judiciaire
- Fourniture, au Gouvernement et aux donateurs, de conseils sur le règlement de différends portant sur la restitution de terres et d'autres biens, notamment aux personnes déplacées qui sont de retour dans leurs foyers, et suivi des activités menées à cette fin
- Surveillance, à la faveur de visites effectuées dans des tribunaux situés un peu partout dans le pays, de 20 audiences consacrées à l'examen de différentes affaires (violations des droits de l'homme, impunité, violence à l'égard des femmes et différends relatifs aux listes électorales)
- Avec le concours de donateurs bilatéraux, fourniture, aux cadres chargés de la gestion des prisons et à l'administration pénitentiaire ivoirienne, par le biais de consultations hebdomadaires, de conseils relatifs à la création de la nouvelle ferme-prison de Saliakro et à l'élaboration d'une nouvelle série de règles et de modes opératoires pour les prisons ouvertes et les semi-ouvertes
- Fourniture au Gouvernement d'avis concernant la gestion de 10 prisons et les progrès que celles-ci ont accomplis depuis qu'elles ont été inspectées
- Sensibilisation de 250 détenus et agents de l'administration pénitentiaire au problème du VIH/sida
- Exécution de 5 projets à effet rapide afin de contribuer au renforcement de la justice et du système pénitentiaire

Facteurs externes : Financement externe adéquat et volonté politique d'appuyer les initiatives pertinentes

Tableau 5
Ressources humaines : composante 4 (ordre public)

<i>Catégorie</i>	Total
<i>I. Police des Nations Unies</i>	
Effectif approuvé pour 2010/11	450
Effectif proposé pour 2011/12	450
Variation nette	–
<i>II. Unités de police constituées</i>	
Effectif approuvé pour 2010/11	750
Effectif proposé pour 2011/12	800
Variation nette	50

Catégorie										Total
III. Personnel fourni par le Gouvernement										
Effectif approuvé pour 2010/11										8
Effectif proposé pour 2011/12										8
Variation nette										-
IV. Personnel civil										
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>						<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>		
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	Total partiel				Total
Bureau du chef de la police										
Effectif approuvé pour 2010/11	-	1	4	-	3	8	10	-		18
Effectif proposé pour 2011/12	-	1	4	-	3	6	12	-		18
Variation nette	-	-	-	-	(2)	(2)	2	-		-
Section de l'État de droit, du système judiciaire et des services consultatifs de l'administration pénitentiaire										
Effectif approuvé pour 2010/11	-	-	4	3	1	8	14	4		26
Effectif proposé pour 2011/12	-	-	4	3	1	8	14	4		26
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-		-
Total partiel personnel civil										
Effectif approuvé pour 2010/11	-	1	8	3	4	16	24	4		44
Effectif proposé pour 2011/12	-	1	8	3	2	14	26	4		44
Variation nette	-	-	-	-	(2)	(2)	2	-		-
Total général (I à IV)										
Effectif approuvé pour 2010/11										1 252
Effectif proposé pour 2011/12										1 302
Variation nette										50

^a Y compris les administrateurs recrutés sur le plan national et les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Personnel recruté sur le plan international : conversion de 2 postes d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national

Personnel recruté sur le plan national : ajout de 2 postes d'agent des services généraux

32. Conformément à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, il est proposé de convertir deux postes d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

Composante 5 : appui

33. La composante appui comprend les activités de la Division de l'appui à la mission, de la Section de la sécurité et de l'Équipe Déontologie et discipline. Au

cours de l'exercice budgétaire, un appui sera fourni au personnel des services organiques sous forme de services logistiques, administratifs, financiers et de sécurité aux fins de l'exécution du mandat de l'ONUCI, de la réalisation des produits connexes, de l'adoption de nouvelles améliorations aux services fournis et de la réalisation de gains d'efficacité.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

5.1 Fourniture d'un soutien plus efficace à l'Opération en matière de logistique, d'administration et de sécurité

5.1.1 Achèvement de tous les projets de rénovation d'infrastructures et de reconstruction concernant l'ensemble des bâtiments indispensables pour mettre l'Opération en conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle

5.1.2 Absence d'augmentation du nombre moyen de cas de paludisme signalés parmi le personnel de l'ONUCI (2009/10 : 2 cas par mois; 2010/11 : 2 cas par mois; 2011/12 : 2 cas par mois)

5.1.3 Maintien du nombre d'accidents de la route à 3 ou moins pour 100 véhicules (2009/10 : 4 accidents; 2010/11 : 3 accidents; 2011/12 : 3 accidents)

5.1.4 Réduction de 5 à 3 par mois du nombre d'affaires signalées à l'Équipe Déontologie et discipline

Produits
Amélioration des services

- Achèvement de la rénovation des bâtiments et infrastructures de la mission, qui seront mis en conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle
- Organisation d'un programme de prévention du paludisme à l'intention des observateurs militaires, de la Police des Nations Unies et du personnel civil en poste à Abidjan, Bouaké et Daloa
- Application d'un programme de formation des chauffeurs plus rigoureux associée à l'organisation de campagnes de sécurité routière et de sensibilisation des conducteurs et à l'imposition de sanctions allant jusqu'à la suspension ou au retrait du permis de conduire pour les infractions enregistrées dans le système CarLog

Militaires, personnel de police et personnel civil

- Opération de déploiement, de relève et de rapatriement pour des effectifs moyens de 7 200 militaires et officiers d'état-major, 192 observateurs militaires, 450 membres de la Police des Nations Unies et 800 membres des unités de police constituées
- Vérification, suivi et inspection en temps utile du matériel appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome pour le personnel militaire et le personnel de police, et traitement des rapports d'inspection
- Stockage de 1 000 tonnes et fourniture de 755 tonnes de rations par mois, et gestion d'une réserve de 7 jours de rations de combat dans les sites de la Mission (Abidjan/Sebroko, Daloa et Bouaké) et de 14 jours dans les sites de déploiement des contingents, soit au total 173 882 rations et 492 654 litres d'eau, pour les membres des contingents militaires et des unités de police constituées dans 40 sites
- Administration de 1 429 civils, dont 428 recrutés sur le plan international, 809 recrutés sur le plan national, 176

Volontaires des Nations Unies et 16 membres du personnel fournis par des gouvernements

- Publication d'une lettre trimestrielle d'information et de sensibilisation destinée à rappeler le code de conduite qui régit les activités et le comportement du personnel des Nations Unies
- Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de prise en charge des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles
- Organisation, en collaboration avec le Bureau de la communication et de l'information, de 10 rencontres publiques et ateliers destinés à sensibiliser la population ivoirienne aux normes de conduite que doivent observer les militaires, les policiers et le personnel civil de l'ONUCI, et notamment à la politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles
- Participation à 5 réunions sur la prévention de l'exploitation sexuelle et de l'abus d'autorité, et suivi des activités menées dans le cadre de la stratégie de travail en réseau de pays pour la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles; participation à 5 réunions sur les moyens de venir en aide aux victimes; organisation de 26 stages de formation d'arrivants portant sur le code de conduite des Nations Unies et sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles à l'intention du personnel militaire, civil et de police de l'ONUCI à l'état-major (Abidjan) et dans les secteurs (Daloa et Bouaké) de la mission; 28 séances de formation d'arrivants et de formation de formateurs sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles à l'intention de 1 120 militaires, mise en place de sessions de formation de formateurs à l'intention de 6 291 membres des contingents déployés à Abidjan, Daloa et Bouaké
- 18 stages de gestion et d'encadrement à l'intention de 360 membres du personnel, 20 séances de formation au renforcement des capacités pour 400 membres du personnel des Nations Unies, 24 stages d'accueil pour 240 membres du personnel civil de l'ONU, 20 stages de formation sur le système électronique d'évaluation et de notation des fonctionnaires pour 300 membres du personnel civil, fourniture de documentation et de conseils sur l'organisation des carrières à 600 membres du personnel de la mission par an par le biais du Centre info-carrières
- 9 séances de formation sur la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans les médias, réunissant 270 participants issus d'organes d'information actifs dans les 19 régions du pays, de la société civile et des partis politiques; 3 initiatives prises par les hauts responsables de la mission, dans le cadre de la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes, sur : a) les difficultés de l'intégration de la dimension hommes-femmes; b) la réalisation d'un équilibre hommes-femmes dans chaque section; et c) les rôles et responsabilités à chaque niveau. Ces 3 initiatives ont pour objectif d'associer toutes les parties prenantes au processus d'intégration de la problématique hommes-femmes à l'échelle de la mission

Installations et infrastructures

- Entretien et remise en état de sites des contingents et des unités de police constituées, de locaux utilisés par la Police et le personnel civil des Nations Unies dans 53 sites environ
- Fourniture de services d'assainissement, y compris la collecte et l'évacuation des eaux usées et des déchets (50 décharges pour ordures ménagères et 65 fosses septiques)
- Exploitation et entretien de 25 systèmes d'épuration de l'eau, d'installations d'embouteillage et de systèmes de dosage du chlore appartenant à l'ONU dans 16 sites
- Exploitation et entretien de 303 groupes électrogènes appartenant à l'ONU dans 53 sites
- Entretien et remise en état de 15 kilomètres de routes, de 15 aérodromes et hélistations dans 15 sites et de 5 parcs de stockage de carburant aviation dans 5 sites
- Fourniture de 2,97 millions de litres de carburants et lubrifiants pour 508 groupes électrogènes (303 appartenant à l'ONU et 205 appartenant aux contingents)

Transports terrestres

- Exploitation et entretien, dans 3 grands ateliers répartis entre 3 sites, de 1 132 véhicules, remorques et accessoires appartenant à l'ONU
- Exploitation d'un service de navette 5 jours par semaine à l'intention de 800 membres du personnel de l'ONU par jour, en moyenne, entre leur logement et la zone des activités de la mission
- Fourniture de 7,3 millions de litres de carburants et lubrifiants pour 1 029 véhicules appartenant à l'ONU et 1 840 appartenant aux contingents

Transports aériens

- Exploitation et entretien de 3 avions et d'un quatrième dont le coût est partagé avec la MINUL, ainsi que de 10 hélicoptères (dont 5 de type militaire et 5 loués à des entreprises commerciales) dans 3 sites (Abidjan, Bouaké et Daloa)
- Fourniture de 7,8 millions de litres de carburants et lubrifiants pour les transports aériens

Transports maritimes ou fluviaux

- Exploitation et entretien de 2 bateaux
- Fourniture de 15 600 litres de carburants et lubrifiants pour les transports maritimes ou fluviaux

Communications

- Exploitation et entretien d'une station centrale de communications par satellite à Abidjan et de 29 autres stations terrestres de communications par satellite dans 25 sites répartis dans l'ensemble de la zone de la mission, d'un réseau longue portée qui dessert 3 000 téléphones et 2 815 ordinateurs, un réseau haute fréquence (HF) comprenant 228 stations fixes et 751 radios mobiles, 24 radios HF portables, un réseau très haute fréquence (VHF) reliant 2 666 postes de radio portatifs, 1 194 radios mobiles, 127 stations de radio et 73 répéteurs, et un réseau VHF air-sol comprenant 42 stations fixes, 8 stations mobiles et 15 terminaux de visioconférence dans 3 sites fournissant des services de téléphonie, de télécopie, de transmission de données et de vidéo
- Services d'appui et d'entretien pour 25 stations de radiodiffusion FM et 4 studios de production radiophonique et de radiodiffusion

Informatique

- Services d'appui et d'entretien pour 64 serveurs Hewlett-Packard, 9 serveurs (virtuels) VMware, 2 147 ordinateurs de bureau, 668 ordinateurs portables, 691 imprimantes et 171 expéditeurs numériques dans 55 sites, 19 réseaux locaux sans fil (LAN) et 100 bases de données
- Services d'appui et d'entretien pour 2 500 comptes de messagerie électronique et 3,04 téraoctets de sauvegarde de données
- Création d'un système d'information géographique permettant de produire environ 3 000 cartes administratives, thématiques ou de planification destinées à éclairer les décisions, à favoriser la compréhension des situations et à servir à des fins opérationnelles

Services médicaux

- Exploitation et gestion d'un dispensaire de niveau I-plus, 21 de niveau I, et 2 hôpitaux de niveau II aux 2 quartiers généraux de région
- Gestion de dispositifs d'évacuation terrestre et aérienne pour toute la mission et tous les sites, notamment 4 hôpitaux de niveau III à Abidjan et des hôpitaux de niveau IV ou V au Ghana (Accra), en Afrique du Sud

(1 à Johannesburg et 1 à Pretoria) et au Maroc (Rabat)

- Fourniture de services liés au VIH : exploitation et gestion d'installations de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels pour l'ensemble du personnel de l'ONUCI; organisation d'un programme de sensibilisation au VIH (éducation mutuelle, consultation et dépistage confidentiels et volontaires)

Sécurité

- Contrôle et supervision des accès sur tous les sites de l'ONUCI, sur tout le théâtre des opérations, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, afin d'assurer la sécurité de l'ensemble du personnel et des installations des Nations Unies
- Protection rapprochée, 24 heures sur 24, des responsables de l'ONUCI et des personnalités importantes de passage
- Formation des agents de sécurité aux techniques de combat à mains nues, au maniement des armes à feu, aux méthodes et techniques de protection rapprochée et aux techniques d'investigation, ainsi que dans des domaines connexes, afin de garantir la continuité de services de sécurité assurés par des professionnels
- Organisation de séances de formation à la sécurité pour tous les coordonnateurs de région et de secteur, organisation d'au moins 2 exercices de simulation d'évacuation et de réinstallation à l'échelle de la mission
- Application intégrale des normes minimales de sécurité opérationnelle dans tous les sites de l'ONU maintenus après les élections
- Réalisation d'enquêtes sur les normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile pour tout le personnel civil recruté sur le plan international (y compris celui des institutions spécialisées), les Volontaires des Nations Unies, la Police des Nations Unies, les observateurs militaires et les officiers d'état-major toujours en poste après les élections

Facteurs externes : Respect des conditions fixées dans les marchés, de la part des fournisseurs de biens et de services

Tableau 6
Ressources humaines : composante 5 (appui)

Catégorie									Total	
Variation nette									-	
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>							<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	
<i>Personnel civil</i>	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	Total partiel			Total	
Équipe Déontologie et discipline										
Effectif approuvé pour 2010/11	-	-	2	1	-	3	1	-	4	
Effectif proposé pour 2011/12	-	-	2	1	-	3	1	-	4	
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Postes de temporaire approuvés ^b 2010/11	-	-	1	1	1	3	1	-	4	
Postes de temporaire approuvés ^b 2011/12	-	-	1	1	1	3	1	-	4	
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total partiel										
Effectif approuvé pour 2010/11	-	-	3	2	1	6	2	-	8	

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Service mobile</i>	Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>						
Effectif proposé pour 2011/12	–	–	3	2	1	6	2	–	8	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Section de la sécurité										
Effectif approuvé pour 2010/11	–	–	1	7	69	77	97	–	174	
Effectif proposé pour 2011/12	–	–	1	7	68	76	98	–	174	
Variation nette	–	–	–	–	(1)	(1)	1	–	–	
Postes de temporaire approuvés ^b 2010/11	–	–	–	–	–	–	2	–	2	
Postes de temporaire approuvés ^b 2011/12	–	–	–	–	–	–	2	–	2	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total partiel										
Effectif approuvé pour 2010/11	–	–	1	7	69	77	99	–	176	
Effectif proposé pour 2011/12	–	–	1	7	68					
Variation nette										
Bureau du Chef de la Division de l'appui à la mission										
Effectif approuvé pour 2010/11	–	1	4	2	7	14	7	1	22	
Effectif proposé pour 2011/12	–	1	4	2	4	11	9	1	21	
Variation nette	–	–	–	–	(3)	(3)	2	–	(1)	
Services administratifs										
Effectif approuvé pour 2010/11	–	–	9	16	37	62	122	35	219	
Effectif proposé pour 2011/12	–	–	9	13	32	54	127	35	216	
Variation nette	–	–	–	(3)	(5)	(8)	5	–	(3)	
Services d'appui intégré										
Effectif approuvé pour 2010/11	–	–	11	31	128	170	338	78	586	
Effectif proposé pour 2011/12	–	–	11	31	122	164	343	78	585	
Variation nette	–	–	–	–	(6)	(6)	5	–	(1)	
Postes de temporaire approuvés ^b 2010/11	–	–	–	–	–	–	4	–	4	
Postes de temporaire approuvés ^b 2011/12	–	–	–	–	–	–	4	–	4	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total partiel										
Effectif approuvé pour 2010/11	–	–	11	31	128	170	342	78	590	

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
Effectif proposé pour 2011/12	–	–	11	31	128	170	342	78	590
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total									
Effectif approuvé pour 2010/11	–	1	28	58	242	329	572	114	1 015
Effectif proposé pour 2011/12	–	1	28	55	227	311	585	114	1 010
Variation nette	–	–	–	(3)	(15)	(18)	13	–	(5)

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), au titre des dépenses de personnel civil.

Personnel recruté sur le plan international : suppression de 2 postes P-3, de 1 poste P-2 et de 2 postes d'agent du Service mobile et transformation de 11 postes d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 11 postes d'agent des services généraux

34. Comme suite à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, il est proposé de supprimer 2 postes P-3, 1 poste P-2 et 2 postes d'agent du Service mobile et de transformer 11 postes d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses (2009/10) (1)	Montant alloué (2010/11) (2)	Dépenses prévues (2011/12) (3)	Variation	
				(4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	10 765,3	10 732,4	10 687,2	(45,2)	(0,4)
Contingents	176 735,2	178 496,2	174 959,9	(3 536,3)	(2,0)
Police des Nations Unies	20 865,1	22 902,1	23 026,3	124,2	0,5
Unités de police constituées	17 758,1	18 860,5	18 788,8	(71,7)	(0,4)
Total partiel	226 123,7	230 991,2	227 462,2	(3 529,0)	(1,5)
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	68 607,9	69 201,1	67 804,1	(1 397,0)	(2,0)
Personnel recruté sur le plan national	18 351,4	18 983,1	20 048,7	1 065,6	5,6
Volontaires des Nations Unies	11 700,3	7 538,7	7 949,3	410,6	5,4
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	1 342,4	3 330,4	3 371,3	40,9	1,2
Total partiel	100 002,0	99 053,3	99 173,4	120,1	0,1
Dépenses opérationnelles					
Personnel fourni par des gouvernements	366,4	440,8	877,1	436,3	99,0
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	314,5	180,9	181,7	0,8	0,4
Voyages	5 245,9	4 368,6	4 408,6	40,0	0,9
Installations et infrastructures	47 876,9	45 992,3	48 656,4	2 664,1	5,8
Transports terrestres	10 948,1	13 265,9	12 604,5	(661,4)	(5,0)
Transports aériens	45 089,5	51 835,4	54 334,0	2 498,6	4,8
Transports maritimes ou fluviaux	1,3	19,0	17,6	(1,4)	(7,4)
Communication	15 988,9	16 677,7	16 160,0	(517,7)	(3,1)
Informatique	6 252,7	5 681,1	5 127,7	(553,4)	(9,7)
Services médicaux	6 663,5	6 213,2	6 536,0	322,8	5,2
Matériel spécial	3 382,9	3 500,3	3 501,9	1,6	0,0
Fournitures, services et matériel divers	4 383,7	5 858,5	5 798,5	(60,0)	(1,0)
Projets à effet rapide	918,6	1 000,0	1 000,0	–	–
Total partiel	147 432,9	155 033,7	159 204,0	4 170,3	2,7
Montant brut	473 558,6	485 078,2	485 839,6	761,4	0,2
Recettes provenant des contributions du personnel	10 500,7	10 775,6	10 723,4	(52,2)	(0,5)
Montant net	463 057,9	474 302,6	475 116,2	813,6	0,2
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	473 558,6	485 078,2	485 839,6	761,4	0,2

B. Contributions non budgétisées

35. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice 2011/12 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Valeur estimative</i>
Accord sur le statut des forces ^a	468,0
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
Total	468,0

^a Y compris les terrains et bâtiments.

C. Gains d'efficacité

36. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2011/12 tiennent compte des gains d'efficacité attendus des mesures décrites ci-après :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépense</i>	<i>Montant</i>	<i>Mesure</i>
Installations et infrastructures	10,0	Installation, dans plusieurs camps, de pompes solaires pour puits profond permettant de réduire la consommation d'électricité de cinq sites (Odienné, Korhogo, Ferkessédougou, Bouna et Bouaké) – achèvement prévu en décembre 2011
	90,0	Installation de systèmes écologiques de traitement des eaux usées dans deux camps supplémentaires, à Daloa et Korhogo (fin des travaux prévue en février 2012), permettant de réduire l'impact environnemental des effluents des camps et les dépenses d'évacuation des eaux usées
Total	100,0	

D. Taux de vacance de postes

37. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2011/12 ont été établies en supposant les taux de vacance de postes suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>Taux effectif 2009/10</i>	<i>Taux utilisé pour le budget 2010/11</i>	<i>Taux prévu 2011/12</i>
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	4,2	4,0	4,0
Contingents	1,9	1,0	1,0
Police des Nations Unies	9,9	9,0	6,0
Unités de police constituées	0,4	1,0	5,0
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	13,9	14,0	12,0
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs	17,5	20,0	15,0
Agents des services généraux	6,5	10,0	6,0
Volontaires des Nations Unies	4,2	8,0	5,0
Postes de temporaire ^a	–	–	–
Personnel recruté sur le plan international			
Personnel recruté sur le plan national	(89,3)	–	–
Personnel fourni par des gouvernements	14,6	–	–

^a Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

38. Les abattements pour délais de déploiement, dans le cas des militaires et du personnel de police, et les taux de vacance de postes, pour le personnel civil, utilisés pour l'établissement des prévisions de dépenses pour 2011/12 ont été calculés sur la base du déploiement effectif et du taux d'occupation des postes au moment de l'établissement du budget. On a également tenu compte de ce qu'il était proposé de supprimer les postes de personnel recruté sur le plan international et de les convertir en postes de personnel recruté sur le plan national.

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

39. Les ressources nécessaires pour l'exercice 2011/12 ont été calculées sur la base des taux de remboursement standard applicables au matériel majeur (location avec services) et au soutien logistique autonome. Elles se chiffrent à 72 800 900 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
Matériel majeur	
Contingents	36 297,1
Unités de police constituées	5 069,9
Total partiel	41 367,0

<i>Catégorie de dépenses</i>				<i>Montant prévu</i>
Soutien logistique autonome				
Installations et infrastructures				15 852,4
Communications				7 341,4
Services médicaux				4 738,3
Matériel spécial				3 501,8
Total partiel				31 433,9
Total				72 800,9
<i>Coefficients de majoration approuvés pour la mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>	
A. Coefficients applicables à la zone de la mission				
Milieu extrême	1,8	4 avril 2004	10 février 2006	
Intensité opérationnelle	1,9	4 avril 2004	10 février 2006	
Actes d'hostilité ou abandon forcé	1,5	4 avril 2004	10 février 2006	
B. Coefficients applicables aux pays d'origine				
Différentiel de transport	0,0-4,25			

F. Formation

40. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2011/12 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Formation de formateurs	181,7
Voyages	
Voyages au titre de la formation	1 615,6
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services de formation	189,0
Total	1 986,3

41. Les nombres de participants prévus pour l'exercice 2011/12, comparés à ceux des exercices précédents sont les suivants :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2009/10</i>	<i>Nombre prévu 2010/11</i>	<i>Nombre proposé 2011/12</i>	<i>Nombre effectif 2009/10</i>	<i>Nombre prévu 2010/11</i>	<i>Nombre proposé 2011/12</i>	<i>Nombre effectif 2009/10</i>	<i>Nombre prévu 2010/11</i>	<i>Nombre proposé 2011/12</i>
Formation interne	289	1 277	1 677	418	1 005	1 382	1 035	302	614
Formation externe ^a	103	76	216	40	22	62	4	6	6
Total	392	1 353	1 893	458	1 027	1 444	1 039	308	620

^a Comprend les formations dispensées à la Base de soutien logistique des Nations Unies et hors de la zone de la mission.

42. L'Opération continuera de mettre en œuvre sa stratégie de formation, qui vise à renforcer diverses compétences spécialisées et techniques et à améliorer les capacités d'encadrement, de gestion et d'organisation du personnel recruté sur les plans international et national. La formation dispensée aux militaires et au personnel de police de l'ONUCI sera principalement linguistique; elle portera aussi sur des compétences spécialisées et techniques telles que la protection des civils et les transports terrestres.

G. Désarmement, démobilisation et réintégration

43. Les dépenses prévues pour l'exercice 2011/12 au titre des activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
Fournitures, services et matériel divers	
Fournitures, services et matériel pour des projets de réinsertion destinés à 1 000 ex-combattants et ex-miliciens	1 000
Cinq comités locaux de réinsertion composés de cinq membres, dans cinq sites	30
Coûts opérationnels directs	150
Trois activités de sensibilisation, dans cinq sites	75
Suivi et évaluation de la réinsertion	80
Total	1 335

44. Il est proposé d'engager ces dépenses pour soutenir la réinsertion d'anciens membres de groupes armés ainsi que de jeunes et de femmes en situation de risque, au moyen de projets de réinsertion qui s'inscrivent dans le cadre du programme de microprojets et qui devraient toucher un millier de personnes. Après la mise en œuvre de la première phase de ce programme, on estime le coût unitaire moyen d'un projet de réinsertion à 1 000 dollars par personne.

45. Il est prévu de créer cinq comités locaux de réinsertion dans cinq lieux clefs pour faciliter la mise en œuvre, la coordination et le suivi des projets de réinsertion. Chaque comité serait composé de deux représentants des autorités locales, de deux représentants de la population visée et d'un représentant des organismes du dispositif national de réinsertion. Ces comités suivraient les projets pendant six mois (trois mois d'exécution et trois mois de suivi). L'exécution de ces projets se faisant par l'intermédiaire d'organisations non gouvernementales locales et d'autres organismes de proximité, le coût opérationnel direct moyen par personne ne serait que 15 % du coût par personne du projet. Il est prévu d'organiser trois ateliers, le premier sur la gestion de projet, le deuxième pour accompagner le lancement des projets de réinsertion et le troisième sur les activités de suivi et d'évaluation qui permettront de renforcer les capacités des comités locaux de réinsertion. Deux évaluations externes sont prévues, la première trois mois après le lancement des projets et la seconde trois mois après leur achèvement.

H. Projets à effet rapide

46. Les dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2011/12 s'établissent comme suit, comparées à celles des exercices précédents :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
Du 1 ^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 (montant effectif)	918,6	47
Du 1 ^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (montant approuvé)	1 000,0	40
Du 1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 (montant proposé)	1 000,0	40

47. Il est proposé d'ouvrir un crédit d'un million de dollars pour l'exercice 2011/12, pour l'exécution de 40 projets à effet rapide dans les domaines suivants : droits de l'homme (5 projets), aide humanitaire (5 projets), règlement des conflits, réconciliation et relations avec la population (15 projets), état de droit (5 projets), problématique hommes-femmes et protection de l'enfance (5 projets) et VIH/sida (5 projets).

48. La poursuite des projets à effet rapide en Côte d'Ivoire créera des conditions propices aux activités de l'Opération et concourra plus efficacement à la phase critique de consolidation de la paix, sachant qu'il restera alors à régler les principaux problèmes relatifs à la réunification du pays, au rétablissement de l'autorité de l'État, au programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration et à la réconciliation nationale, ainsi qu'au maintien sur les rails du processus de paix. Les projets à effet rapide ne seront pas seulement axés sur le renforcement de la confiance, la réconciliation et la cohésion de la société ivoirienne, ils aboutiront aussi à l'amélioration de la compréhension entre la population et l'ONUCI, grâce à des projets de reconstruction des infrastructures scolaires et sanitaires, à la réparation de pompes à eau, à la fourniture de matériel, à des activités de formation et de sensibilisation et à des projets générateurs de revenus, en particulier pour les personnes vulnérables telles que les femmes et les déplacés.

49. L'accent devra être mis particulièrement sur les activités de communication avec la population et de réconciliation afin de continuer à concourir à la stabilisation et à la cohésion sociale dans les secteurs où il subsiste des tensions. La réalisation de projets à effet rapide pousse les organisations non gouvernementales locales et autres associations de proximité qui fournissent à la population des services sociaux essentiels à participer au maximum. Ces projets continueront donc d'être utilisés comme moyen d'aider l'ONUCI à se faire accepter localement, de consolider la confiance grandissante qu'elle inspire dans certaines régions du pays, particulièrement dans les régions du centre, du nord et de l'ouest touchées par la guerre, et de prévenir toute érosion de la confiance en l'Opération, en son mandat et en l'ensemble du processus de paix.

III. Analyse des variations¹

50. La terminologie utilisée dans cette section pour l'analyse des variations est définie à l'annexe I. B du présent rapport. C'est la même que celle utilisée dans les précédents rapports.

	<i>Variation</i>	
Contingents	(3 536,3)	(2,0 %)

• Mandat : modification de la portée ou de la nature du mandat

51. La diminution des dépenses prévues s'explique principalement par la baisse prévue des frais de voyage occasionnés par le déploiement, la relève et le rapatriement des effectifs, qui découle elle-même de la réduction de l'effectif autorisé (de 7 250 personnes en 2010/11 à 7 200 en 2011/12). Elle est partiellement contrebalancée par l'augmentation des dépenses prévues pour le matériel appartenant aux contingents, destinés à combler un manque de capacités.

	<i>Variation</i>	
Police des Nations Unies	124,2	0,5 %

• Facteur externe : diminution de l'effectif de police déployé

52. L'augmentation du montant prévu des dépenses tient principalement à la baisse prévue de l'abattement pour délais de déploiement qui devrait tomber de 9 % pour l'exercice 2010/11 à 6 % pour 2011/12. Cette augmentation devrait être atténuée par la diminution des indemnisations en cas de décès ou d'invalidité prévue compte tenu du niveau actuel des dépenses et du fait que l'Assemblée générale a décidé de porter à 70 000 dollars le montant de l'indemnité versée en cas de décès pour toutes les catégories de personnel en tenue (résolution 64/269).

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	(1 397,0)	(2,0 %)

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent au moins $\pm 5\%$ ou 100 000 dollars.

• **Paramètres budgétaires : harmonisation des conditions d'emploi**

53. La baisse des crédits demandés résulte avant tout de la suppression de 3 postes P-3, 2 postes P-2 et 2 postes d'agent du Service mobile, ainsi que de la conversion de 16 postes de cette dernière catégorie en postes d'agent recruté sur le plan national, en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, et des nouveaux barèmes des traitements entrés en vigueur en janvier 2011, dont a été retirée l'indemnité personnelle de transition, dans le cadre de l'harmonisation des conditions d'emploi. Les prévisions tiennent également compte d'une augmentation des dépenses communes de personnel calculée à partir de l'état actuel de ces dépenses. L'abattement au titre des délais de recrutement a également été ramené de 14 % en 2010/11 à 12 % en 2011/12, afin de prendre en considération le taux d'occupation des postes le plus récent et les conséquences de l'harmonisation des conditions d'emploi.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	1 065,6	5,6 %

• **Gestion : harmonisation des conditions d'emploi**

54. L'augmentation des dépenses prévues s'explique essentiellement par a) la conversion de 16 postes d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux, en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, b) la diminution, de 10 % en 2010/11 à 6 % en 2011/12, de l'abattement au titre des délais de recrutement pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national, compte tenu du niveau le plus récent d'occupation des postes et des conséquences de l'harmonisation, et c) la diminution de l'abattement au titre des délais de recrutement pour les administrateurs recrutés sur le plan national, ramené à 15 %, contre 20 % dans le budget 2010/11. Elle s'explique aussi par la baisse du montant prévu au titre de la prime de risque.

	<i>Variation</i>	
Volontaires des Nations Unies	410,6	5,4 %

• **Mandat : harmonisation des conditions d'emploi**

55. L'application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale explique, pour l'essentiel, l'augmentation des dépenses prévues.

	<i>Variation</i>	
Personnel fourni par des gouvernements	436,3	99,0 %

• **Mandat : modification du mandat**

56. L'augmentation des dépenses prévues tient principalement à ce que le Conseil de sécurité a créé 8 postes de douanier détaché, dans sa résolution 1933 (2010), ce qui fait passer de 8 en 2010/11 à 16 en 2011/12 l'effectif total fourni par des gouvernements. Cette augmentation est partiellement compensée par l'évolution du taux de change entre le dollar des États-Unis et le franc CFA, un dollar valant 482,128 francs CFA en 2011/12 contre 468,2 en 2010/11.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	2 664,1	5,8 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

57. La hausse des dépenses prévues s'explique principalement par a) l'augmentation de la consommation prévue de carburant, qui devrait passer de 12 à 16 litres par jour, compte tenu de la fréquence des coupures d'électricité effectuées par la société publique de distribution d'électricité et de l'augmentation du prix du diesel, de 0,80 dollar le litre en 2010/11 à 0,91 en 2011/12, b) l'augmentation des dépenses de services d'entretien résultant de l'externalisation de services d'entretien des infrastructures et des installations, ainsi que du fait qu'il faut prévoir des services d'entretien pour les 17 postes à essence appartenant à la mission et réparties sur toute la zone de la mission et c) l'augmentation des dépenses de services de sécurité du fait de la hausse prévue des paiements mensuels. Cette augmentation est en partie compensée par a) la baisse des dépenses relatives aux services collectifs de distribution, b) la révision à la baisse des prévisions des besoins en matériel d'hébergement, et c) le moindre besoin de fournitures et de pièces détachées découlant de la réduction du nombre d'usines de purification de l'eau et de mise en bouteille appartenant à l'ONU (25 installations en 2011/12, contre 28 en 2010/11).

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	(661,4)	(5,0%)

• **Gestion : remplacement de véhicules et d'autres matériels**

58. Les crédits demandés sont en baisse car il y aura moins de véhicules à remplacer au cours de l'exercice budgétaire, ce qui est compensé en partie par l'augmentation des frais de gestion facturés pour l'entretien des 17 postes à essence de la mission.

	<i>Variation</i>	
Transports aériens	2 498,6	4,8 %

• **Facteurs externes : hausse des coûts de location et d'exploitation**

59. L'augmentation des dépenses prévues découle principalement de a) l'augmentation du prix du carburéacteur, de 0,80 dollar le litre en 2010/11 à 0,90 en 2011/12, b) l'augmentation des coûts à la suite du renouvellement des contrats concernant deux avions (Lear Jet 55 et B-757), c) l'augmentation des redevances d'atterrissage et de manutention au sol entraînée par celle du nombre de sorties et d) l'augmentation des coûts après le renouvellement des contrats concernant les hélicoptères, ainsi que l'élargissement de l'escadre aérienne de l'ONUCI qui comptera trois hélicoptères Bell 212 supplémentaires pendant l'exercice 2011/12.

	<i>Variation</i>	
Transports maritimes ou fluviaux	(1,4)	(7,4 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

60. La baisse prévue de la consommation de diesel pendant l'exercice budgétaire explique une bonne part de la baisse des crédits demandés.

	<i>Variation</i>	
Communications	(517,7)	(3,1%)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

61. La diminution des ressources demandées tient principalement au fait qu'il sera nécessaire d'acheter moins de matériel destiné aux services d'information que pendant l'exercice précédent. Cette baisse est partiellement compensée par l'augmentation des dépenses de communication par réseaux commerciaux, compte tenu du rythme actuel des dépenses.

	<i>Variation</i>	
Informatique	(553,4)	(9,7%)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

62. La baisse prévue des dépenses tient essentiellement à ce qu'il y aura moins d'ordinateurs à remplacer. Elle est légèrement contrebalancée par une augmentation des besoins en fournitures et pièces détachées.

	<i>Variation</i>	
Services médicaux	322,8	5,2 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

63. L'augmentation des dépenses prévues s'explique principalement par l'augmentation du nombre d'évacuations sanitaires par voie aérienne qui, d'après des données observées, devrait passer d'une par mois en 2010/11 à deux en 2011/12, par l'augmentation des achats de médicaments et de fournitures médicales et par le déploiement de trois hélicoptères militaires pour pallier l'insuffisance de la capacité de l'ONUCI en la matière.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

64. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de l'ONUCI sont les suivantes :

a) Ouverture d'un crédit de 485 839 600 dollars pour le fonctionnement de l'Opération pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012;

b) Mise en recouvrement du montant indiqué à l'alinéa a) ci-dessus à raison de 40 486 633 dollars par mois, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de l'Opération.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 64/269 et 64/273 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale, et à celles du Comité des commissaires aux comptes et du Bureau des services de contrôle interne

A. Assemblée générale

Questions intersectorielles

Décision ou demande

Mesures prises

(Résolution 64/269)

Présentation du budget et gestion financière

Réaffirme que les améliorations de la gestion et les gains d'efficacité recherchés, ainsi que les stratégies qui seront suivies à cet effet, doivent être indiqués dans les projets de budget (par. 10)

Souligne qu'il importe que le Secrétaire général prenne encore des mesures pour améliorer la présentation des budgets et l'exactitude des prévisions (par. 11)

Prend note avec préoccupation de l'importance du montant des engagements d'exercices antérieurs annulés dans certaines missions et demande à nouveau au Secrétaire général d'exercer un contrôle plus efficace sur les engagements (par. 15)

La section II.C du présent rapport contient des informations sur les améliorations de la gestion et les gains d'efficacité

Les principales hypothèses de programme sur lesquelles reposent les prévisions budgétaires pour 2011/12 tiennent compte des missions confiées à l'ONUCI ainsi que des facteurs économiques et politiques externes et de l'analyse des tendances.

Les décisions les plus importantes concernant la gestion sont présentées dans la section I.B du présent rapport consacrée aux hypothèses budgétaires et aux activités d'appui.

Les unités à comptabilité autonome et la Section des finances procèdent à des examens mensuels dans le but de valider l'application des engagements d'exercices antérieurs, notamment le suivi des fournisseurs qui tardent à soumettre leurs factures; des réunions trimestrielles ont également lieu entre la Section des finances, la Section des achats, le Groupe du budget et les unités à comptabilité autonome pour examiner les engagements afférents à l'exercice en cours; et la Section des achats procède également avec les unités à comptabilité autonome, le Groupe du budget et la Section des finances à un examen mensuel consacré aux bons de commande en souffrance pour que les biens et services soient réceptionnés en temps voulu et assurer le suivi, le cas échéant, auprès des fournisseurs.

Il s'ensuit que le montant des engagements d'exercices antérieurs annulés a été ramené de 10,8 millions de dollars en 2005/06 à 9,4 millions de dollars en 2006/07, à 7 millions de dollars en 2007/08, à 4,6 millions de dollars en 2008/09 et à 3,7 millions de dollars en 2009/10.

(Résolution 64/273)

Prie le Secrétaire général de veiller à ce que les projets de budget des opérations de maintien de la paix soient établis sur la base des textes adoptés par les organes délibérants (par. 10)

Les prévisions de dépenses de l'ONUCI pour 2011/12 découlent essentiellement des dispositions de la résolution 1962 (2010) du Conseil de sécurité, dans laquelle celui-ci a décidé de reconduire jusqu'au 30 juin 2011 le mandat de l'ONUCI et a prié l'ONUCI d'apporter son soutien à la pleine mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou et des 4 accords complémentaires et de contribuer à assurer, en coordination avec les autorités ivoiriennes, la sécurité des membres du Gouvernement et des principales personnalités politiques.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Questions intersectorielles

(A/64/660)

Observations générales et recommandations

Le Comité consultatif compte que tous les acteurs concernés seront associés à ces délibérations et que le Secrétaire général communiquera les conclusions issues de ces consultations à l'Assemblée générale. Il recommande qu'une analyse sur la réorganisation des ressources découlant du passage du maintien à la consolidation de la paix figure dans les prochains projets de budget (par. 10).

Les cadres de budgétisation axée sur les résultats et les plans de travail de l'ONUCI pour 2011/12 ont été mis au point conformément aux priorités stratégiques énoncées dans le cadre stratégique intégré. Élaboré et exécuté avec l'équipe de pays des Nations Unies et l'ONUCI, le cadre recense les domaines auxquels l'ONUCI et l'équipe de pays devraient s'attacher en priorité à court et à moyen termes. Il établit un lien clair dans la transition du maintien de la paix à la consolidation de la paix et prévoit une stratégie globale de retrait de l'opération de maintien de la paix et un renforcement des rôles joués par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies dans le développement durable du pays.

Le Comité consultatif estime que, pour aider les missions qui seront chargées d'assurer le passage du maintien de la paix à la consolidation de la paix, il sera essentiel de recenser les enseignements tirés par les opérations qui en ont déjà fait l'expérience et de s'en inspirer. Lorsque les opérations de maintien de la paix se retirent ou passent à la consolidation de la paix, l'un des enjeux est de pérenniser les efforts de renforcement des capacités nationales pour aider les agents recrutés sur le plan national à retrouver un emploi dans leur pays (par. 11).

L'ONUCI a instauré un centre de documentation sur les carrières dûment équipé pour renforcer les capacités des fonctionnaires, essentiellement des agents recrutés sur le plan national. Ce centre offre aux fonctionnaires une aide complète à l'organisation des carrières. Les services offerts sont les suivants : entretiens personnels sur l'expérience professionnelle individuelle, planification, mise en valeur et débouchés professionnels, ainsi qu'une aide au personnel en matière de préparation à l'emploi sous forme, par exemple, de rédaction de curriculums vitae ou de notices personnelles, et de préparation à des entretiens de recrutement.

En outre, les agents recrutés sur le plan national ont accès sur un pied d'égalité à tous les stages de formation interne et un accès prioritaire aux activités de formation externes. Des programmes de formation sur les technologies de l'information sont organisés régulièrement dans le but de renforcer les capacités des agents recrutés sur le plan national.

L'appui susmentionné aidera les agents recrutés sur le plan national à être plus compétitifs sur le marché local de l'emploi.

Présentation du budget

Le Comité consultatif se félicite des efforts faits pour améliorer encore la présentation du budget, et ne doute pas que ceux-ci se poursuivront. Toutefois, il est d'avis que la section relative aux hypothèses de planification des ressources devrait être revue afin de simplifier l'exposé justificatif ainsi que de fournir une présentation plus claire des crédits demandés et des aspects relatifs aux programmes et décrire non seulement les initiatives prévues mais également le lien avec les besoins opérationnels actuels (par. 16).

La section I.B du présent rapport contient des informations sur les hypothèses budgétaires et les activités d'appui, qui englobent les grandes composantes relatives aux programmes de l'Opération, les réalisations escomptées, les ressources essentielles nécessaires pour couvrir les besoins opérationnels, les projets de gain d'efficacité et les mécanismes de coordination importants.

Dans l'ensemble, le Comité consultatif a constaté que la présentation des projets de budget fournissait essentiellement des informations sur les objets de dépense au lieu de donner une description claire des activités envisagées et des crédits nécessaires à leur réalisation. Pour ce qui est de l'appui à la mission, des informations précises devraient être fournies sur les projets d'ingénierie et d'infrastructure qui se déroulent sur plusieurs années et la mesure dans laquelle les ressources demandées correspondent au programme de travail pour ces projets (par. 17).

Cette recommandation n'est pas applicable car il n'y a pas actuellement de projets sur plusieurs années prévus à l'ONUCI.

Le Comité consultatif estime toujours que le cadre de l'efficacité pourrait être élargi pour inclure d'autres composantes. Il constate en outre que la définition du gain d'efficacité demeure imprécise. À cet égard, il rappelle qu'il y a lieu d'établir une distinction entre les économies, qui consistent essentiellement en une réduction des coûts obtenue grâce à des gains d'efficacité, et la sous-utilisation des ressources, qui traduit peut-être des retards d'exécution ou la non-exécution des activités d'ensemble programmées (voir A/63/746, par. 16). Il prend acte de la définition du concept de gains d'efficacité présentée par le Secrétaire général (voir A/64/643, par. 60). Pour le Comité, les gains d'efficacité équivalent globalement à l'obtention d'un même résultat avec moins de ressources (par. 20).

L'ONUCI souscrit à la recommandation et s'est efforcée, lors de réunions et dans des communications écrites, d'informer tous les directeurs de l'importance de cette observation. En outre, les composantes organiques ont reçu pour instruction d'inclure les gains d'efficacité et les initiatives de gestion dans leur projet de budget.

Il convient de noter que, s'agissant d'inclure les gains d'efficacité dans d'autres composantes, l'ONUCI a effectivement pris plusieurs initiatives, dont il a été fait état dans les rapports sur l'exécution du budget établis pour des exercices précédents, destinées à rendre plus efficaces et à mieux coordonner les activités de programme tant au niveau de la région qu'au niveau de la mission.

Le personnel militaire de l'ONUCI a travaillé en étroite collaboration avec la MINUL pour empêcher le mouvement illégal des groupes armés et des armes à travers la frontière ivoiro-libérienne, grâce à la mise en place de patrouilles communes le long des frontières et au renforcement de celles qui existaient déjà.

L'ONUCI, le PNUD et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires ont établi des antennes à Guiglo et à Korhogo pour tirer profit des synergies de coordination, afin de faciliter la transition d'une phase humanitaire à un programme davantage axé sur le relèvement et le développement. Cette stratégie visait à mettre en commun les moyens financiers, humains et logistiques des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, ainsi que de l'ONUCI, pour maximiser leur impact sur le terrain.

Par ailleurs, l'ONUCI travaille en synergie avec l'équipe de pays des Nations Unies et les ONG internationales ou locales pour la sélection et l'exécution de projets à effet rapide afin d'identifier des projets potentiels qui permettent d'éviter les doublons et d'optimiser l'utilisation des fonds.

Sur le plan technique, les composantes de l'ONUCI, les organismes des Nations Unies en Côte d'Ivoire, les ONG internationales ou locales et les représentants gouvernementaux travaillent de concert dans des domaines tels que les droits de l'homme, l'égalité des sexes, la lutte et la protection contre le VIH/sida, la gouvernance et le relèvement économique.

Questions de gestion financière et budgétaires

Le Comité recommande de nouveau que les futurs rapports sur l'exécution des budgets comportent des explications plus détaillées sur la réaffectation des ressources que le Contrôleur a autorisées entre les principales catégories de dépenses (voir A/63/746, par. 15) (par. 22).

Le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2009/10 donne une justification exhaustive des écarts entre dépenses et crédits et des réaffectations de ressources entre les principales catégories de dépenses.

Personnel temporaire (autre que pour les réunions)

Le Comité souligne une fois de plus qu'en règle générale, le financement de postes au moyen de crédits réservés au personnel temporaire (autre que pour les réunions) n'est permis qu'en cas d'augmentation exceptionnelle ou importante du volume de travail et pour remplacer les agents en congé de maternité ou de maladie, ou encore pour des projets à durée limitée (voir A/63/841, par. 56). Bien que des exceptions soient parfois décidées par l'Assemblée générale ou recommandées par le Comité, ce financement ne devrait pas être demandé pour des activités à caractère permanent ou à long terme. En outre, de telles demandes ne devraient pas être présentées à répétition pour la même fonction, et le fait qu'un tel mode de financement soit recommandé pour un exercice budgétaire donné ne doit pas être interprété comme signifiant qu'un poste de temporaire sera converti en poste permanent pour l'exercice suivant. Le Comité s'inquiète de constater que ce mode de financement est de plus en plus souvent utilisé à mauvais escient et que de ce fait, la budgétisation des effectifs perd en transparence. Il recommande que les futures demandes soient assorties d'une justification du maintien de personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour une fonction donnée et d'une indication de la durée du maintien de cette fonction sur ce mode de financement. Enfin, dans les missions en cours de retrait, la transformation de postes ne devrait être demandée que dans des circonstances exceptionnelles (par. 48).

Les postes de temporaire relèvent du Bureau de l'assistance électorale, de la Section de la sécurité, de la Section des opérations aériennes, de l'Équipe Déontologie et discipline, et de la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration. L'ONUCI propose de maintenir ces postes en 2011/12 pour pouvoir fournir l'appui requis après les élections.

Impact des missions sur l'environnement

Le Comité consultatif prend note de ces éléments et espère qu'il sera fait état des résultats obtenus dans les rapports des missions sur l'exécution du budget 2010/11 (par. 72).

L'ONUCI a pris des initiatives visant à préserver l'environnement. Elle a notamment instauré une politique environnementale, qui a été approuvée en décembre 2009. En application de cette politique, l'ONUCI s'est employée à optimiser la consommation de carburant en installant des systèmes de contrôle et de suivi de la consommation de carburant dans différents endroits. Actuellement, de tels systèmes sont installés

dans 24 endroits. En outre, l'ONUCI a acheté et installé un matériel respectueux de l'environnement. Elle utilise 3 incinérateurs pour éliminer les déchets dangereux. Elle remplace actuellement les climatiseurs utilisant des substances qui appauvrissent la couche d'ozone par de nouveaux dispositifs utilisant l'hydrocarbure fluoré R104A comme produit réfrigérant. Elle va également implanter, pour le début de 2011, 3 usines de traitement des eaux usées dans 3 différents camps qui permettront de traiter les effluents d'eaux usées avant leur élimination.

(A/64/660/Add.7)

Le Comité consultatif a par ailleurs été informé qu'au 31 décembre 2009, le montant dû au titre des contingents était estimé à 17 942 000 dollars et le montant dû au titre du matériel des contingents à 63 786 000 dollars. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, depuis la création de l'Opération, 61 demandes d'indemnisation avaient donné lieu à des versements d'un montant total de 1 796 000 dollars, et 6 demandes étaient en instance de règlement au 31 mars 2010. Le Comité consultatif espère que toutes les demandes en instance seront réglées sans tarder (par. 10).

Le Comité consultatif prend note de l'amélioration de la présentation des documents budgétaires relatifs à l'ONUCI, en particulier en ce qui concerne les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les produits, qui sont en grande partie mesurables et clairement définis. En même temps, le Comité estime que de nouveaux efforts devraient être entrepris pour améliorer la présentation de l'organigramme de l'ONUCI, de manière à ce qu'il reflète plus clairement la chaîne de commandement et la répartition des responsabilités entre les divers bureaux de l'Opération. D'autres améliorations pourraient également être apportées en vue de refléter plus fidèlement le lien organisationnel existant entre les bureaux de l'ONUCI et les 5 composantes des cadres de budgétisation axée sur les résultats (par. 17).

Le Comité fait remarquer que les nouveaux postes d'agent recruté sur le plan national proposés par le Secrétaire général pour l'ONUCI en ce qui concerne l'exercice 2010/11 devraient contribuer au renforcement des capacités nationales (par. 23).

En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, 4 demandes étaient en instance de règlement en janvier 2011 : 2 avaient été soumises à la Division des services médicaux, pour examen et recommandation, 1 avait été rejetée puis récemment rouverte à la demande de la Mission permanente, et 1 était en attente de renseignements médicaux supplémentaires de la part de la Mission permanente.

L'ONUCI en convient. Après la période électorale, elle pourrait être amenée à réexaminer son organigramme pour qu'il tienne mieux compte des défis escomptés.

L'ONUCI souscrit à cette recommandation qui, en fait, est en phase avec le remaniement des effectifs entamé en mai 2008 par le Représentant spécial du Secrétaire général. La politique suivie à cet égard vise à renforcer les capacités nationales ainsi qu'à prendre en compte l'appropriation par les Ivoiriens du processus de paix en

Bien que le Comité n'ait aucune objection à ce que l'on adopte le projet consistant à prévoir 18 postes de personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour le Bureau de l'assistance électorale, il estime avoir de bonnes raisons de penser que la structure hiérarchique du Bureau sera rationalisée au cas où ces postes seraient nécessaires à long terme (par. 27).

Le Comité consultatif note qu'aucun renseignement n'est donné sur les gains d'efficacité qui devraient résulter de ces dernières initiatives. Le Comité demande qu'à l'avenir cette information figure dans les projets de budget de l'ONUCI (par. 35).

Le Comité prend note des mesures prises par l'Opération jusqu'à présent. Il fait néanmoins observer que certaines des recommandations des commissaires aux comptes restent en suspens. Il souligne qu'il faut s'efforcer d'achever d'appliquer toutes les recommandations qui ne l'ont pas encore été, ainsi que les nouvelles figurant dans le plus récent rapport des commissaires [A/64/5(Vol. II)] (par. 36).

transformant jusqu'à 20 % des postes de fonctionnaire recruté sur le plan international en postes d'agent recruté sur le plan national.

Les propositions de postes de personnel temporaire pour le Bureau de l'assistance électorale en 2010/11 se fondaient sur l'hypothèse que les élections auraient pris fin au 30 juin 2010, et que le nombre de postes requis pour les fonctions électorales serait ensuite réduit. Les postes retenus étaient par conséquent ajustés dans l'optique des tâches de fond et de représentation de haut niveau telles que le renforcement des capacités et la formation de l'Organe ivoirien d'administration des élections, ou les tâches destinées à mettre en valeur les enseignements tirés des procédures électorales en Côte d'Ivoire, à les mettre en commun avec les homologues nationaux et les organismes des Nations Unies en vue d'élections futures, à assurer les plus hauts niveaux de responsabilisation et de transparence au terme des élections, et à transmettre aux homologues ivoiriens les bases de données et les connaissances en matière électorale. Ces postes seront nécessaires pour assurer le transfert des connaissances après les élections.

La section II.C du présent rapport contient des informations sur les améliorations de la gestion et les gains d'efficacité.

L'ONUCI a nommé un coordonnateur des activités d'audit chargé de suivre de près l'application de l'ensemble des recommandations. Les dispositions suivantes ont été prises pour assurer la pleine mise en œuvre des recommandations en matière d'audit : renforcement des mécanismes de suivi et de contrôle pour l'application de ces recommandations; instauration d'un dialogue ouvert et d'un partenariat avec les organes de surveillance pour une meilleure compréhension du cycle d'audit dans son ensemble et de meilleurs conseils en la matière ainsi que pour veiller à ce que les recommandations formulées soient spécifiques, mesurables, réalisables, pertinentes et assorties de délais, afin de permettre à l'ONUCI de mieux appliquer les recommandations; et institutionnalisation d'une formation et d'un encadrement efficaces de préparation aux audits pour chaque chef de section, afin de veiller à ce que les attributions et responsabilités des différentes sections soient pleinement comprises pendant et après l'audit.

C. Comité des commissaires aux comptes

Demande/recommandation

Mesures prises

[A/64/5 (vol. II)]

Le Comité recommande à l'Administration de veiller à ce que l'ONUCI examine le dossier de justificatifs présenté dans le document de budgétisation axée sur les résultats (par. 74).

L'ONUCI effectue un examen semestriel de la budgétisation axée sur les résultats et de son dossier de justificatifs. La préparation du rapport sur l'exécution du budget s'attache à garantir que le dossier de justificatifs est complet et de bonne qualité en vue de la production du rapport d'exécution des cadres de budgétisation axée sur les résultats.

En outre, le dossier dans lequel sont sauvegardés les justificatifs du cadre de budgétisation axée sur les résultats a été amélioré par le regroupement dans la section concernée de chaque composante de la budgétisation axée sur les résultats – réalisation escomptée, indicateur de succès et produit réalisé –, ce qui permettra un contrôle plus aisé de l'exhaustivité des justificatifs et améliorera l'application du principe de responsabilité.

Le Comité recommande que l'ONUCI approuve toutes les prorogations de contrat avant leur date d'expiration (par. 97).

Un système de suivi visant à faciliter le contrôle permanent des expirations de contrat a été mis en place en novembre 2009. Le Groupe de la gestion des marchés communique les dates d'expiration des contrats aux requérants et à la Section des achats 7 mois à l'avance. Un rappel mensuel est ensuite envoyé jusqu'à ce que le requérant et la Section concernés aient pris en considération la nécessité de prolonger le contrat ou de renouveler l'appel d'offres. Une amélioration considérable de la prorogation des contrats dans les délais a été observée depuis la mise en place du système de suivi.

D. Bureau des services de contrôle interne

Demande/recommandation

Mesures prises

[A/64/326 (Part. II)]

L'ONUCI devrait se conformer aux directives relatives à la passation des marchés qui stipulent que les acheteurs, les requérants et le comité d'évaluation des offres doivent pouvoir procéder à l'évaluation des soumissions techniques sans être influencés par les prix proposés (par. 43).

La pratique normale à l'ONUCI est que le Comité d'ouverture des plis n'ouvre que l'offre technique, et que l'offre financière ne soit ouverte qu'une fois que l'évaluation technique est terminée.

*Demande/recommandation**Mesures prises*

L'ONUCI devrait veiller à ce que les budgets soient exécutés conformément à l'autorisation donnée par les organes délibérants, et tout écart expliqué de façon adéquate. Des mesures devraient être prises pour empêcher la récurrence de demandes frauduleuses de remboursement de frais de voyage (par. 56).

Il faut noter que l'enquête à laquelle il est fait référence a été déclenchée par un rapport d'un fonctionnaire de la Section des finances de l'ONUCI, qui se fondait sur des mécanismes de contrôle existants. Les conclusions auxquelles est parvenu le Bureau des services de contrôle interne se fondaient apparemment sur un échantillon de factures rejetées par la Section des finances. Dans la pratique normale, la Section examine tous les bordereaux de remboursement de frais de voyage en fonction des Règlements financier et règles de gestion financière des Nations Unies (reçus correspondant aux dépenses engagées, formulaires d'enregistrement des déplacements du personnel, certificats, etc.). En outre, afin de renforcer les mécanismes de contrôle déjà en place, l'ONUCI a pris les mesures suivantes pendant et après l'enquête pour réduire les dépenses et atténuer le risque de fraude :

- le 19 septembre 2005, l'instruction administrative 2005/20 a été publiée pour clarifier la responsabilité de l'ONUCI en matière de demandes de remboursement des frais de voyage et de nombre de jours autorisés pour les déplacements liés aux activités courantes;
- en juillet 2007, l'Administration a chargé une équipe de se déplacer à travers toute la Côte d'Ivoire afin de s'informer du prix des hôtels et de négocier des tarifs spéciaux pour tous les fonctionnaires de l'ONUCI. Ces tarifs ont ensuite été enregistrés dans une base de données, ce qui permet à la Section des finances de vérifier et valider le montant des remboursements demandés;
- à la suite d'une recommandation faite par l'équipe, l'ONUCI a distribué le 17 juillet 2007 à l'ensemble du personnel (militaire, policier et civil) l'instruction administrative 2007/6, modifiant la politique jusque-là en vigueur à l'ONUCI en matière de déplacements dans la zone de la mission. Cette instruction informait tous les fonctionnaires que le remboursement de toutes les nuitées serait désormais fondé sur les dépenses réelles effectuées, justifiées par facture de l'hôtel et sans que le montant puisse dépasser l'élément logement de l'indemnité de subsistance (missions);
- cette instruction a été suivie, le 31 juillet 2007, par l'instruction administrative 2007/11, stipulant que tout déplacement de plus de 6 jours devrait être approuvé par le Chef de l'appui à la mission;
- après des discussions avec des membres du Groupe de gestion stratégique, l'ONUCI a révisé la liste des responsables habilités à approuver les déplacements dans la zone de la mission, la restreignant aux chefs de composante,

chefs d'état-major et commandants de secteur; f) le 6 août 2007, l'ONUCI a mis en œuvre un système électronique de gestion des déplacements du personnel et des outils de gestion des fonds, qui permettent désormais une remontée de l'information plus rapide et plus exacte au sujet des dépassements de crédits; g) dans son instruction administrative 2008/001, l'ONUCI a demandé à tous ses fonctionnaires de fournir une « confirmation de déplacement » signée par un responsable habilité dans les zones où ils s'étaient déplacés; h) en se fondant sur les tendances antérieures, la Section du budget de l'ONUCI a alloué des fonds à chaque section pour ses déplacements dans la zone de la mission, ce qui permet aux chefs de section de contrôler les dépenses au titre des frais de voyage dans leur section. Afin de garantir une utilisation rationnelle des fonds, la Section du budget de l'ONUCI fournit à tous les chefs de section un rapport hebdomadaire sur l'utilisation des fonds comprenant les déplacements dans la zone de la mission; i) lors de l'examen des demandes de remboursement de frais de voyage, la Section des finances de l'ONUCI s'assure que les montants demandés correspondent aux tarifs hôteliers en vigueur enregistrés dans la base de données; j) le Chef des finances de l'ONUCI a pris des mesures supplémentaires pour renforcer les contrôles internes, notamment en demandant à tous les fonctionnaires de la Section des finances de consigner et de lui communiquer tout cas suspect de fraude pour examen et, si nécessaire, renvoi au Bureau des services de contrôle interne; k) afin de tenir compte de la rotation constante des effectifs de la composante militaire, la Section des finances de l'ONUCI dispense une formation à tous les fonctionnaires des finances militaires lors de leur arrivée, afin de renforcer leur sensibilisation à l'obligation qui leur incombe d'identifier et signaler les demandes de remboursement suspectes, et de former les personnels militaires à leurs droits.

La tendance à l'alourdissement des dépenses en frais de voyage dans la zone de la mission de l'exercice 2004 à l'exercice 2007 était en harmonie avec l'augmentation des effectifs et des activités prescrites par les organes délibérants, et a été justifiée dans le rapport annuel sur l'exécution du budget de l'ONUCI.

Au cours de l'exercice 2004/05, l'ONUCI s'est vu ouvrir un crédit de 127 000 dollars pour ses déplacements dans la zone de la mission et en a dépensé 565 000. Le dépassement s'explique par l'augmentation des besoins de déplacement du personnel militaire, policier et civil entre les secteurs régionaux et le quartier général de la mission pendant la phase de démarrage. Au cours de l'exercice, l'effectif de l'ONUCI comptait 120 officiers d'état-major, 200 observateurs militaires et 350 membres de la police civile.

Au cours de l'exercice 2005/06, l'ONUCI a disposé d'un crédit de 253 000 dollars et en a dépensé 1 003 000. Avant le début de l'exercice 2005/06, le 24 juin 2005, le Conseil de sécurité, par sa résolution 1609 (2005), avait autorisé une augmentation de la composante militaire de l'ONUCI à hauteur de 850 personnes supplémentaires, ainsi qu'une augmentation de la composante police civile à hauteur d'un maximum de 725 membres du personnel civil. Cette résolution demandait également au personnel de l'ONUCI d'endosser des responsabilités supplémentaires, ce qui a entraîné la nécessité de déplacements supplémentaires à travers toute la Côte d'Ivoire. En outre, les restrictions imposées aux déplacements par la route après la tombée de la nuit pour des raisons de sécurité ont parfois empêché des fonctionnaires de retourner à leur lieu d'affectation, les forçant ainsi à passer la nuit à l'extérieur. Récemment, les violents incidents de janvier 2006, entraînant le redéploiement au quartier général d'Abidjan de fonctionnaires en poste dans les secteurs, ont également constitué un facteur qui a contribué à l'alourdissement des dépenses liées aux déplacements.

Au cours de l'exercice 2006/07, le crédit ouvert à l'ONUCI a été porté à 256 000 dollars et les dépenses se sont élevées à 2 033 660 dollars. À nouveau, avant le début de l'exercice 2006/07, le Conseil de sécurité, par sa résolution 1682 (2006), avait autorisé l'augmentation des effectifs de l'ONUCI à hauteur de 1 500 personnels supplémentaires, dont un maximum de 1 025 personnels militaires et 475 personnels de police civile. En outre, le 4 mars 2007 a été signé l'Accord politique de Ouagadougou. En conséquence, l'ONUCI a commencé, le 16 avril 2007, à démanteler la zone de confiance. Cela a entraîné la reconfiguration et le déplacement de troupes dans toute la zone de l'ONUCI, et un

	<p>accroissement du nombre de patrouilles et de nuitées passées à l'extérieur pour les personnels militaires dans diverses parties des zones relevant de leur responsabilité, parfois trop vastes pour que les personnels de l'ONUCI puissent regagner leur logement habituel. L'augmentation des dépenses liées aux déplacements s'explique également par les chantiers en cours, notamment pour la construction d'hébergements en dur pour les troupes et de locaux de la mission dans des localités où le personnel civil est souvent amené à se déplacer.</p>
<p>L'ONUCI devrait rendre compte du résultat de la procédure disciplinaire interne concernant le fonctionnaire qui s'en était pris physiquement à l'un de ses collègues (par. 58).</p>	<p>Ce cas a été soumis le 16 octobre 2009 au Département de l'appui aux missions, qui l'a renvoyé au Bureau de la gestion des ressources humaines le 30 novembre 2009. L'affaire est actuellement en attente d'une décision du Bureau.</p>
<p>L'ONUCI devrait rendre compte du résultat de l'enquête concernant un membre du personnel des Nations Unies qui avait soumis une mineure à des actes d'exploitation et à des atteintes sexuels (par. 59).</p>	<p>Le dossier de l'affaire, assorti de recommandations, a été soumis le 23 octobre 2009 au Département de l'appui aux missions, qui l'a renvoyée par une note verbale datée du 17 novembre 2009 à la Mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies concernée. L'affaire est actuellement en attente d'une décision de la Mission permanente.</p>
<p>L'ONUCI devrait améliorer la planification de ses achats et veiller à ce que les achats soient dûment justifiés et le matériel acquis réellement utilisé (par. 64).</p>	<p>Les mesures suivantes ont été prises par le Bureau de l'information afin de s'assurer que toutes les acquisitions sont dûment justifiées et conformes au plan d'extension, qui prévoit l'installation de pylônes plus hauts et d'émetteurs plus puissants (jusqu'à 10 kilowatts) pour améliorer l'accès de la population aux émissions de la station ONUCI-FM, et que le matériel déjà acheté est utilisé de manière optimale :</p> <p>a) le Bureau a suspendu les achats d'émetteurs de 1 kW, 2 kW, 5 kW et 10 kW. Les besoins actuels et ceux de l'avenir immédiat, tels que les prévoit le plan d'extension d'ONUCI-FM, seront couverts par les stocks existants; b) le matériel surnuméraire dans l'entrepôt de l'ONUCI a été identifié et il a été recommandé qu'il soit expédié à une mission qui en aurait besoin; c) le matériel spécialisé de radiodiffusion et de montage de marque Dalet stocké dans l'entrepôt a été installé dans un studio de la station ONUCI-FM. Les techniciens et producteurs ont été formés à son utilisation. Conformément au plan d'extension de la station, l'installation de studios analogues à Daloa et Bouaké est en cours depuis que la Section des communications et de l'informatique a fourni la bande passante supplémentaire nécessaire à une liaison</p>

*Demande/recommandation**Mesures prises*

Internet entre Abidjan, Daloa et Bouaké en novembre 2009. Lorsque ces installations seront achevées, tous les matériels Dalet auront été prélevés dans l'entrepôt, et l'efficacité opérationnelle de la station ONUCI-FM en sera grandement améliorée; d) un décompte et un examen exhaustifs de l'ensemble du matériel en stock a été achevé en août 2010, ce qui a permis à l'ONU CI de mieux planifier ses acquisitions.

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport) :

- **Création d'un poste** : Proposée lorsqu'il est nécessaire de disposer de ressources supplémentaires, mais impossible d'en prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes;
- **Réaffectation d'un poste** : Proposée afin d'utiliser un poste initialement approuvé pour remplir une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, mais sans rapport avec la fonction d'origine. Un poste réaffecté peut changer de lieu ou de bureau, mais il ne change pas de catégorie ou de classe;
- **Transfert d'un poste** : Proposé lorsqu'un poste autorisé peut permettre l'exécution de fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau que celui auquel il est affecté;
- **Reclassement ou déclassement d'un poste** : Proposé lorsqu'il convient de changer un poste autorisé de classe, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont sensiblement changé;
- **Suppression d'un poste** : Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire à la réalisation des activités pour lesquelles il avait été initialement approuvé ni à la mise en œuvre d'autres activités prioritaires de la mission;
- **Transformation d'un poste** : Trois cas de figure sont possibles :
 - Transformation de postes de temporaire en postes : il s'agit de transformer en postes des postes de temporaire autorisés, financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), parce que les fonctions remplies ont un caractère continu;
 - Transformation de postes occupés par des titulaires de contrat de vacataire ou de louage de services en postes d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer les postes occupés par des titulaires de contrat de vacataire ou de louage de services en postes d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu de certaines fonctions, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale;
 - Transformation de postes d'agent recruté sur le plan international en postes d'agent recruté sur le plan national : il est proposé de transformer en postes d'agent recruté sur le plan national des postes d'agent recruté sur le plan international approuvés.

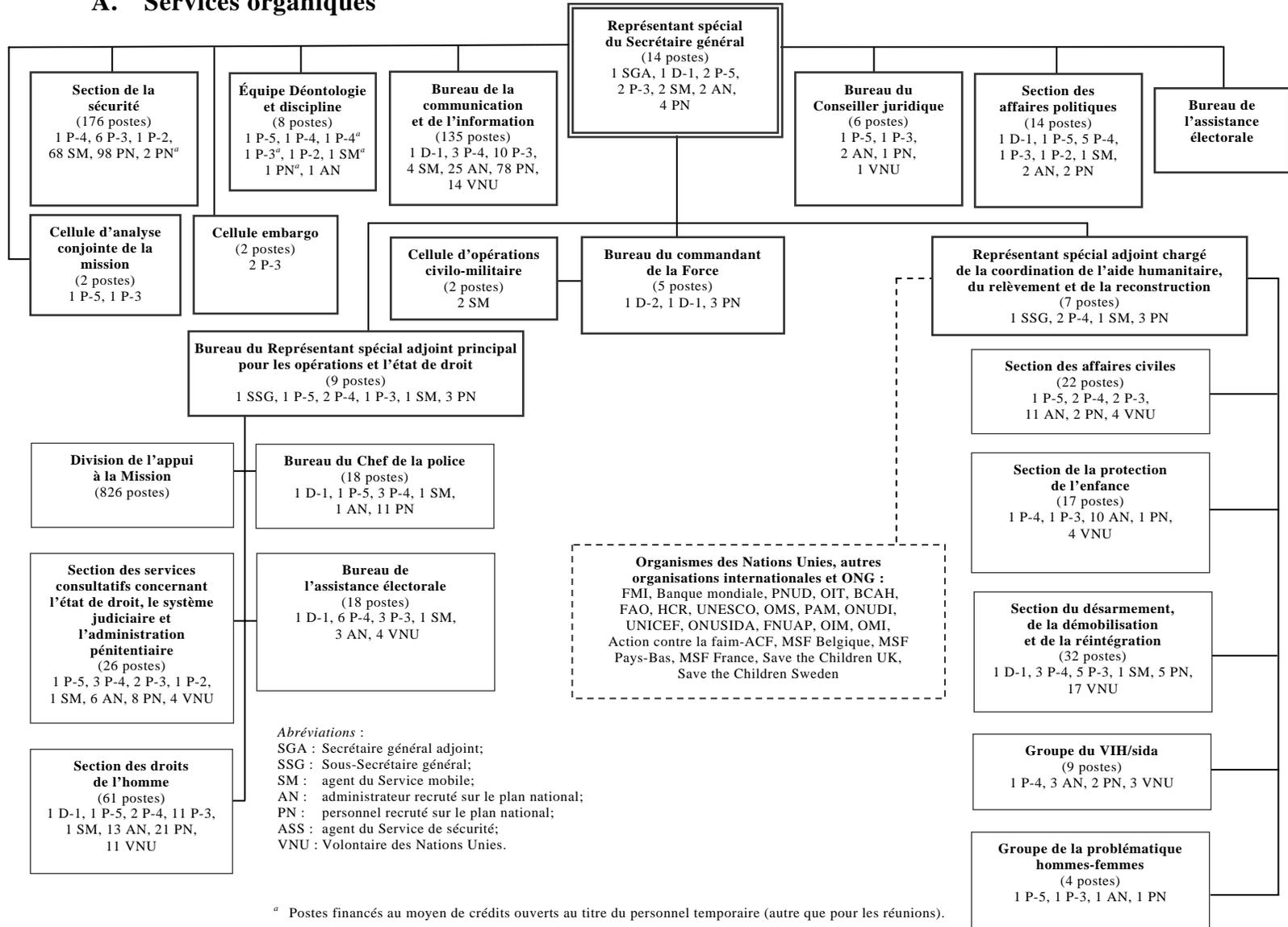
B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

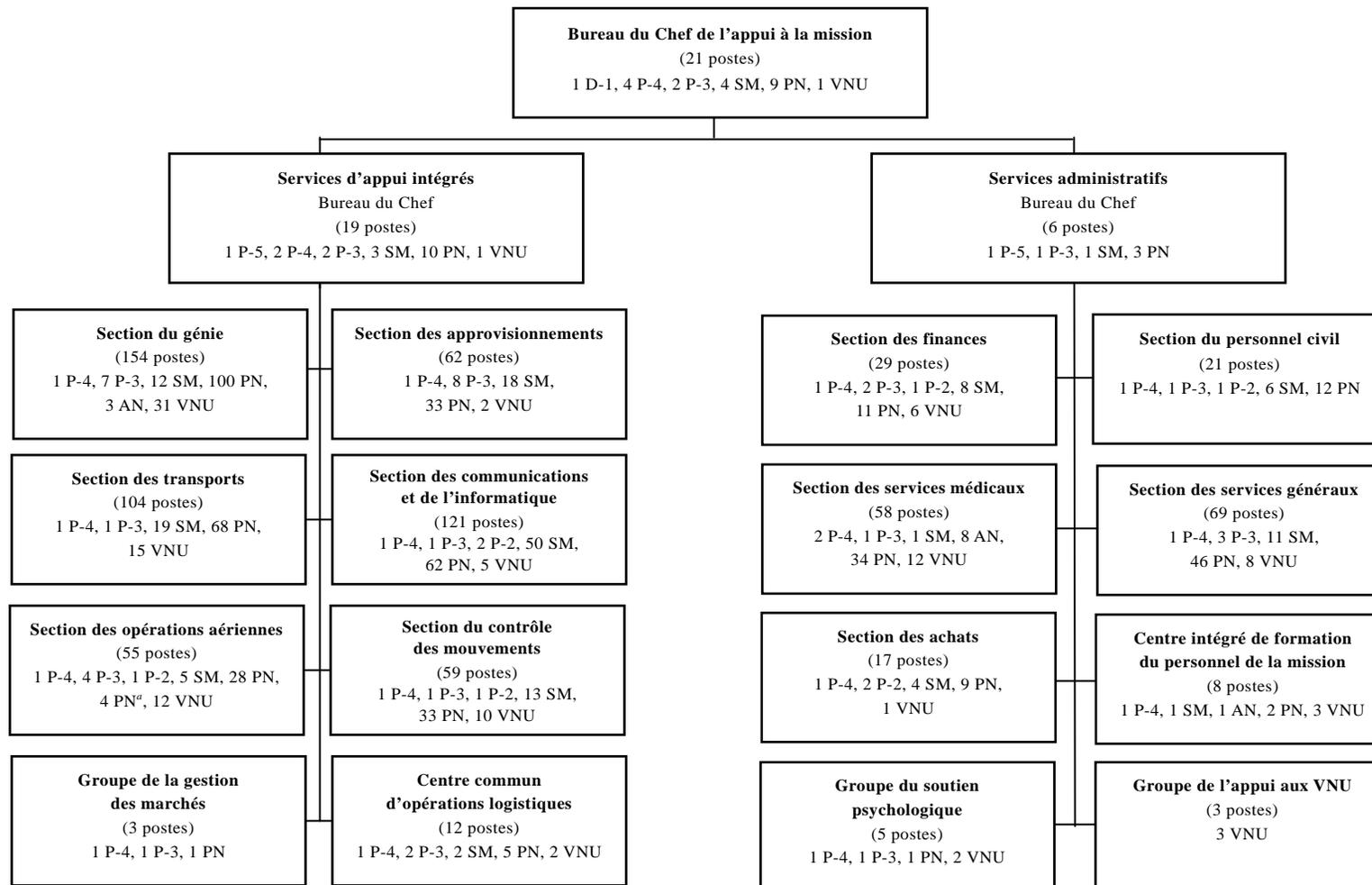
- **Mandat** : Variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

Organigrammes

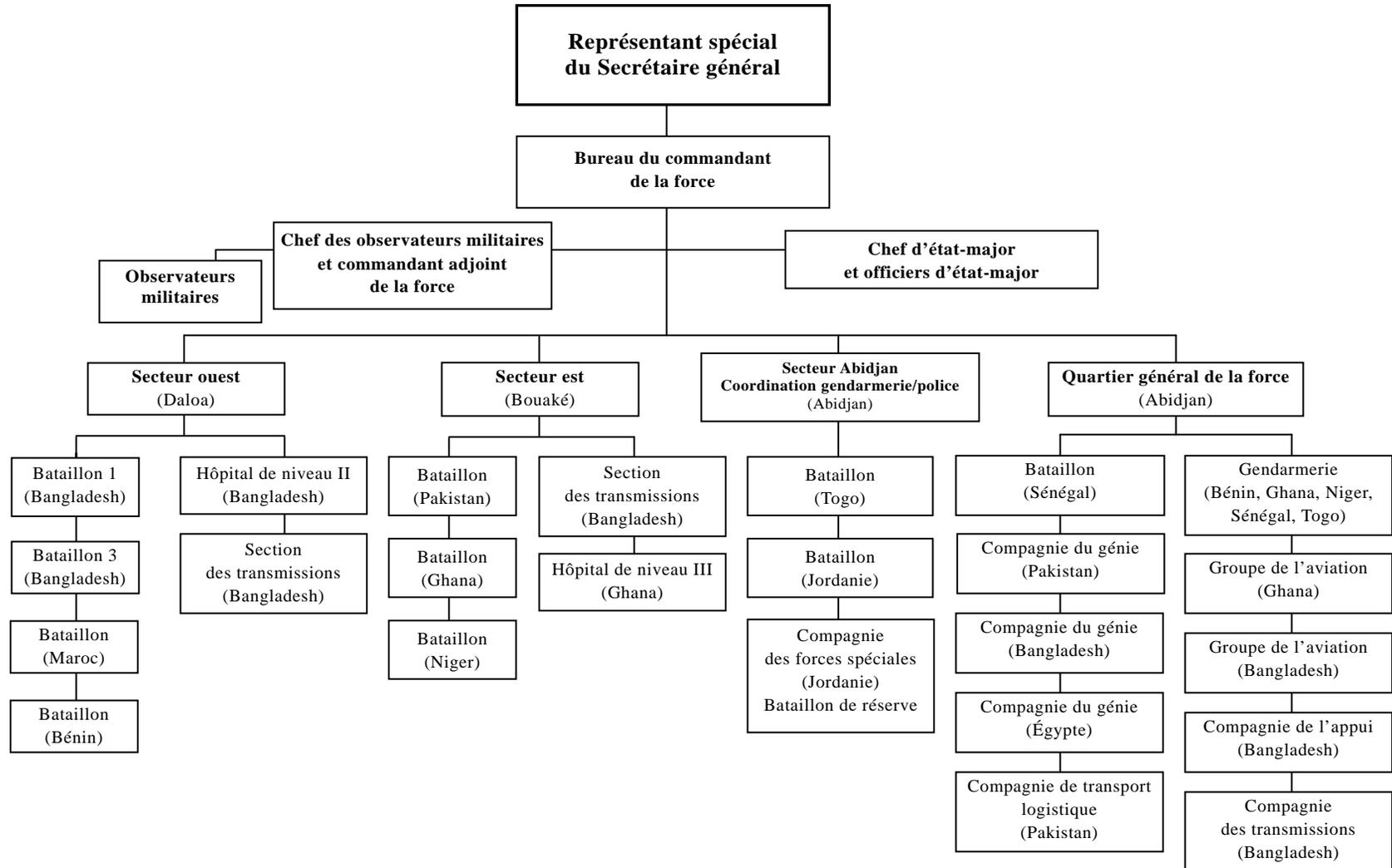
A. Services organiques



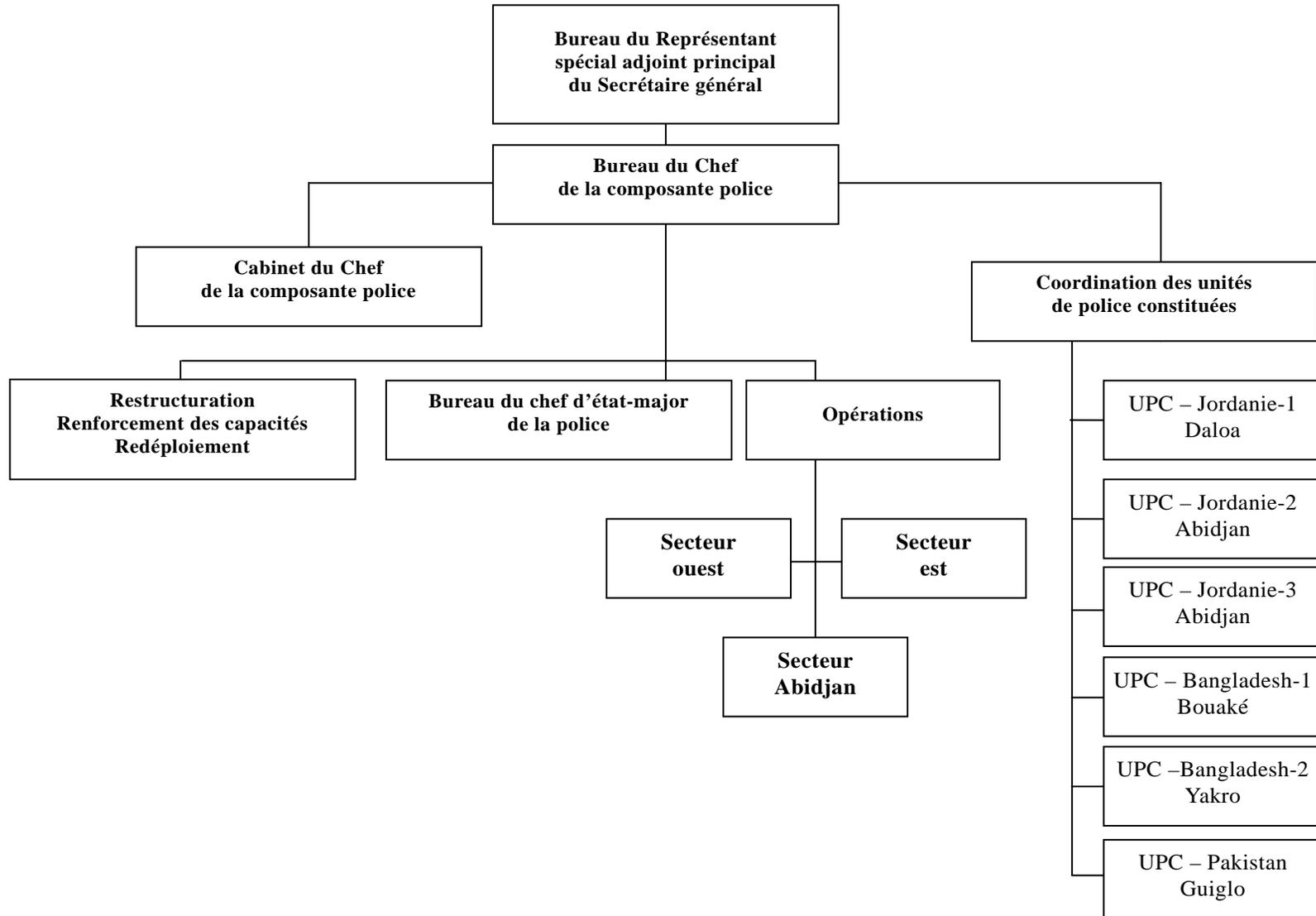
B. Services administratifs



C. Composante militaire



D. Composante police



Annexe III

Financement prévu par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et activités mises en œuvre

<i>Priorités</i>	<i>Résultats</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanismes</i>
1. Consolidation de la paix et protection des droits de l'homme	1.1 Les particuliers recouvrent l' <i>usus</i> de leurs biens ou sont indemnisés.	<ul style="list-style-type: none"> • Les lois sur les biens fonciers et la législation applicable en matière d'occupation des terres sont publiées et portées à la connaissance générale. • Création de comités locaux chargés du transfert des biens à leurs propriétaires légitimes • Renforcement des capacités institutionnelles des autorités nationales et locales quant au règlement des différends fonciers et à la restitution des biens 	<p>Ministère de la justice et des droits de l'homme, Ministère de l'intérieur, Ministère de la solidarité et des victimes de guerre, Ministère de la reconstruction et de la réinsertion</p> <p>Organisations non gouvernementales : CARE, Conseil norvégien pour les réfugiés, Ligue ivoirienne des droits de l'homme, Mouvement ivoirien des droits humains</p>
	1.2 Les résidents du pays exercent pleinement leurs droits et leurs devoirs.	<ul style="list-style-type: none"> • La législation applicable aux questions d'identification et de nationalité est portée à la connaissance générale. • Les particuliers ne disposant pas de documents juridiquement contraignants peuvent bénéficier d'une assistance juridique. • Les services d'état civil sont rétablis et modernisés. • Estimation des particuliers sans papiers d'identité • Enregistrement en bonne et due forme de chaque naissance 	<p>Ministère de la justice et des droits de l'homme, Ministère de l'intérieur, Ministère des affaires étrangères, Ministère de la solidarité et des victimes de guerre, Ministère du plan et du développement</p> <p>Organisations non gouvernementales : Réseau des femmes parlementaires et ministres, Conseil norvégien pour les réfugiés, Comunità di Sant'Egidio</p> <p>ONU CI : affaires civiles</p>
	1.3 Les communautés locales affectées par le conflit vivent et travaillent ensemble.	<ul style="list-style-type: none"> • Participation des communautés locales à la construction ou à la remise en état des infrastructures • Consolidation de la culture et de l'apprentissage de la paix • Mise en place et en service des mécanismes de surveillance et de protection des droits de l'homme • Renforcement des comités locaux pour la paix et la protection 	<p>Ministère de la solidarité et des victimes de guerre, Ministère de la famille, de la femme et des affaires sociales, Ministère de la reconstruction et de la réinsertion, Ministère du travail, Ministère de l'éducation nationale, programme national de réinsertion et de réhabilitation communautaire,</p>

<i>Priorités</i>	<i>Résultats</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanismes</i>
			Comité national de pilotage du redéploiement de l'Administration
			Organisations non gouvernementales : Afrique secours et assistance, Association de soutien à l'autopromotion sanitaire, Caritas, Mutuelle pour le développement, la santé et la sécurité alimentaire, Comité international de secours, Conseil norvégien pour les réfugiés, Conseil danois pour les réfugiés, Search for Common Ground, Care International, Save the Children UK (Royaume-Uni), Save the Children-SW (Suède), Solidarités
	1.4 Liberté de circulation des personnes et des biens dans le pays	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des communautés locales à l'interdiction de l'usage illégal des armes • Veille efficace du respect des droits de l'homme • Sensibilisation des communautés locales et des forces de défense au respect des droits de l'homme • Communication à l'armée des principes républicains et des normes internationales 	Ministère de la justice et des droits de l'homme, Ministère de l'intérieur, Ministère de la défense, Ministère de la famille, de la femme et des affaires sociales, Ministère du plan et du développement, Ministère des affaires étrangères, Coordination de la politique nationale sur les armes légères ONU CI : état de droit et Police des Nations Unies
2. Gouvernance	2.1 Une administration ivoirienne plus efficace, plus transparente et plus responsable	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités des autorités de l'État en matière de prospective, de planification et de contrôle des opérations • Renforcement des capacités dans le domaine de la planification, du suivi de la politique publique et de son évaluation 	Bureau du Président (Inspection générale d'État), Bureau du Premier Ministre, Ministère du plan et du développement, Ministère de l'économie et des finances, Ministère de la fonction publique Organisations non gouvernementales : associations locales, organisations de la société civile, Association des consommateurs, Ligue ivoirienne des droits de l'homme, Mouvement ivoirien des droits humains

<i>Priorités</i>	<i>Résultats</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanismes</i>
	2.2 Instauration de processus électoraux ouverts à tous et démocratiques	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités en matière de gestion des processus électoraux conformément aux normes internationales • Renforcement des capacités pour encourager la participation des médias et de la population au processus démocratique 	<p>Bureau du Président, Bureau du Premier Ministre, Ministère de l'intérieur, Ministère de la défense, Ministère de l'économie et des finances, Ministère de la justice et des droits de l'homme, Ministère de la famille, de la femme et des affaires sociales, Ministère de la reconstruction et de la réinsertion, Ministère de la communication, Institut national de la statistique, Commission nationale de supervision de l'identification, Conseil économique et social, Fonds pour le développement de la formation professionnelle, partis politiques, média</p> <p>ONUCI : Bureau de l'assistance électorale, Conseiller pour l'égalité des sexes, Bureau de la communication et de l'information</p>
	2.3 Protection des droits fondamentaux assurée par les institutions démocratiques (pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire)	<ul style="list-style-type: none"> • Instauration d'un cadre institutionnel applicable dans les domaines de la protection, de la sécurité, de la promotion des droits de l'homme en conformité avec les normes internationales • Fonctionnement effectif et efficace de l'appareil judiciaire dans le pays • Mise en place de mécanismes assurant l'indépendance du fonctionnement de la justice et des systèmes de sécurité • Modification du cadre juridique applicable en matière de justice et de sécurité pour le rendre compatible avec les normes internationales applicables en matière de protection des droits de l'homme 	<p>Bureau du Président, Bureau du Premier Ministre, Ministère de l'intérieur, Ministère de la défense, Ministère de la justice et des droits de l'homme, Ministère de la famille, de la femme et des affaires sociales, Parlement</p> <p>Organisations non gouvernementales : Ligue ivoirienne des droits de l'homme, Mouvement ivoirien des droits humains, Forum ivoirien de la sécurité, communautés locales, Observatoire pour la liberté de la presse, de l'éthique et de la déontologie</p> <p>ONUCI : état de droit, Police des Nations Unies, protection de l'enfance</p>

Priorités	Résultats	Produits	Chef de file, partenaires et mécanismes
		<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités des organisations de la société civile en général et des droits de l'homme en particulier • Amélioration des conditions de détention 	
	2.4 Concrétisation de la décentralisation et du développement local	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption de la législation applicable pour le transfert des pouvoirs (des autorités centrales aux autorités locales) • Renforcement des capacités des autorités locales • Mise en place de mécanismes financiers pour l'exécution du transfert des pouvoirs, de l'administration centrale au niveau local • Large participation de toutes les communautés locales aux processus décisionnels locaux • Renforcement des capacités des organisations de la société civile pour faciliter leur participation au processus local de développement • Renforcement du rôle et des moyens des médias au service d'une communication plus responsable 	<p>Bureau du Premier Ministre, Ministère de l'intérieur, Ministère du plan et du développement, Ministère de l'économie et des finances, Ministère de la communication, autorités locales, Fonds de développement de la formation professionnelle, Secrétariat national à la gouvernance et au renforcement des capacités</p> <p>Organisations non gouvernementales : les organisations locales spécialisées dans les droits de l'homme</p> <p>ONUCI : Bureau de la communication et de l'information</p>
	2.5 Prise en compte réelle, au niveau des politiques et des programmes, de l'équilibre entre les sexes et des droits fondamentaux des femmes	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte réelle de la problématique hommes-femmes aux niveaux national et local dans les cadres institutionnels et les politiques nationales • Action en faveur d'une plus grande autonomie des femmes et de leur participation accrue à la prise de décisions • Renforcement des mesures nationales de lutte contre les violences sexistes 	<p>Bureau du Président, Bureau du Premier Ministre, Ministère de la famille, de la femme et des affaires sociales, Ministère du plan et du développement, Ministère de l'économie et des finances, Ministère de l'agriculture, Ministère du commerce, Ministère de la fonction publique, Ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, Ministère de l'éducation nationale, Ministère de la santé et de l'hygiène publique, administrations locales</p>

Priorités	Résultats	Produits	Chef de file, partenaires et mécanismes
3. Services sociaux de base	3.1 Égalité renforcée de l'accès des filles et des garçons à l'éducation de base et augmentation du nombre d'enfants ayant terminé le cycle primaire	<ul style="list-style-type: none"> • Élargissement de l'offre en matière d'enseignement préscolaire et primaire • Augmentation du nombre d'enfants ayant accès à l'alimentation scolaire • Mise en œuvre du Plan national d'éducation pour les filles • Sensibilisation des communautés au droit des enfants à l'éducation • Promotion de l'alphabétisation des femmes • Financement public pour garantir la gratuité de l'éducation • Renforcement des moyens en personnel pour l'enseignement de base • Renforcement des possibilités d'éducation extrascolaire pour les adolescents • Amélioration des conditions pédagogiques et matérielles • Création d'un environnement scolaire adapté aux enfants • Amélioration des conditions sanitaires des enfants 	<p>Organisations non gouvernementales menant des activités de promotion de l'égalité des sexes ou intervenant sur des questions locales</p> <p>ONU CI : Groupe de la problématique hommes-femmes</p> <p>Ministère de l'éducation, Ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, Ministère de la jeunesse et des sports, Ministère de la santé et de l'hygiène publique, Ministère de la famille, de la femme et des affaires sociales, autorités locales, communautés locales, organisations non gouvernementales</p>
	3.2 Augmentation de l'offre et de la demande en matière de soins	<ul style="list-style-type: none"> • Accès aux soins facilité pour les femmes enceintes, les femmes allaitantes et les enfants de moins de 5 ans • Amélioration de l'offre et de la qualité des services d'immunisation 	<p>Ministère de la santé et de l'hygiène publique, Ministère de la jeunesse et des sports, Ministère du plan et du développement, autorités locales, institutions de formation, organisations non gouvernementales</p>

Priorités	Résultats	Produits	Chef de file, partenaires et mécanismes
		<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la qualité des documents de politique générale et des directives applicables en matière de services sanitaires • Renforcement des districts sanitaires dans les zones centre nord et ouest • Remise en état des structures sanitaires • Gestion améliorée des produits et apports médicaux • Relèvement communautaire • Recadrage du système de santé « Assurance maladie à vision universelle » • Renforcement du système de surveillance épidémiologique • Traitement adéquat des maladies endémiques • Amélioration des capacités de préparation aux interventions dans les situations d'urgence humanitaire • Renforcement du programme national de nutrition • Amélioration des services intégrés de santé procréative et sexuelle • Renforcement du cadre juridique du programme national de santé et de reproduction • Amélioration des services intégrés de santé procréative et sexuelle pour les adolescents et les jeunes 	
	<p>3.3 Amélioration des services et des moyens de lutte au niveau mondial contre le VIH/sida</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des moyens d'action nationaux par une meilleure coordination et des mécanismes d'appels de fonds plus efficaces 	<p>Ministère de la lutte contre le sida, Ministère de la jeunesse, organisations non gouvernementales</p>

Priorités	Résultats	Produits	Chef de file, partenaires et mécanismes
		<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités de contrôle et d'évaluation des structures gouvernementales • Mise en place d'un programme stratégique contre le sida, pour la période 2011-2015 • Mise à disposition des femmes, des jeunes et des autres groupes vulnérables de services de prévention • Accès des personnes infectées et affectées par le VIH/sida au système mondial de santé publique • Renforcement de la stratégie de protection des droits des personnes affectées par le VIH/sida • Augmentation des capacités de réaction aux situations d'urgence humanitaire 	
	<p>3.4 Accès équitable de la population, en particulier des femmes et des enfants, à l'eau, l'assainissement et l'hygiène pour tous, et aux services énergétiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'accès aux services d'eau potable • Amélioration de la mise en place et de l'entretien des infrastructures sanitaires • Renforcement des services de distribution d'énergie • Renforcement des capacités techniques et matérielles des partenaires locaux • Mise à disposition de la population des meilleures pratiques hygiéniques • Modification du cadre institutionnel et juridique applicable en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène pour tous 	<p>Ministère des infrastructures économiques, Ministère de la santé et de l'hygiène publique, Ministère de l'intérieur, Ministère des mines et de l'énergie, Ministère de la ville et de la salubrité urbaine, Société de distribution d'eau en Côte d'Ivoire (SODECI), entreprises privées, autorités locales, organisations non gouvernementales</p>

<i>Priorités</i>	<i>Résultats</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanismes</i>
	3.5 Renforcement de la protection des groupes vulnérables (les femmes et les enfants) contre toutes formes de maltraitance, d'exploitation et de violence	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation de la population aux risques de maltraitance, d'exploitation et de violence • Prise en charge des victimes de la maltraitance, de l'exploitation et de la violence • Modification du cadre juridique applicable pour renforcer la protection des groupes vulnérables, des victimes de la maltraitance, de l'exploitation et de la violence 	<p>Ministère de la famille, de la femme et des affaires sociales, Ministère de la santé et de l'hygiène publique, Ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, Ministère de la justice et des droits de l'homme</p> <p>Organisations non gouvernementales nationales et internationales</p>
4. Reprise économique et sécurité alimentaire	4.1 Capacité renforcée des autorités centrales et locales en matière de gouvernance et de politiques de développement	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion améliorée des ressources publiques • Renforcement des capacités nationales et locales dans l'élaboration de politiques de réduction de la pauvreté et de croissance • Prise en compte de la problématique hommes-femmes dans le cadre institutionnel qui accompagne le processus budgétaire • Renforcement des partenariats stratégiques • Amélioration des moyens nationaux de rassemblement, d'analyse et de communication des données appropriées • Mise en place d'un programme national de sécurité alimentaire • Promotion de la connaissance de l'impact du VIH/sida dans les régions rurales • Renforcement des capacités nationales de politique et de stratégie applicables à la sécurité alimentaire • Mise en place de mécanismes d'alerte rapide en cas de crise alimentaire 	<p>Ministère du plan et du développement, Ministère de l'économie et des finances, Ministère du commerce, Ministère de la promotion du secteur privé et de l'industrie, Ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, Ministère de l'intérieur, Ministère de la famille, de la femme et des affaires sociales, Ministère de la justice et des droits de l'homme</p>

<i>Priorités</i>	<i>Résultats</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanismes</i>
	4.2 Les activités du secteur privé sont redynamisées pour donner un élan au redressement économique.	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre d'une politique industrielle (à court et moyen termes) axée sur le processus de transformation des ressources existantes • Capacité renforcée des institutions réglementaires • Capacité renforcée des petites et moyennes entreprises • Meilleure connaissance de l'impact du sida sur le secteur privé 	Ministère de la production animale et des ressources halieutiques, organisations non gouvernementales, organisations de la société civile
	4.3 Mise en place de mécanismes de création d'emplois en faveur des jeunes, des femmes, des personnes déplacées et des communautés	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de stratégies de développement rural à l'intention des jeunes et des femmes • Formation améliorée pour les groupes vulnérables • Meilleur accès des communautés locales et des groupes vulnérables aux services financiers • Création d'activités entrepreneuriales génératrices de revenus pour les jeunes, les femmes et les groupes vulnérables 	Ministère de l'agriculture, Ministère de la solidarité et des victimes de guerre, organisations non gouvernementales, organisations de la société civile
	4.4 Accès des ménages vulnérables à des aliments de qualité	<ul style="list-style-type: none"> • Accès aux semences • Réduction des pertes d'après récolte • Apprentissage des activités génératrices de revenus liées au conditionnement des aliments 	Ministère de l'agriculture, Ministère de la solidarité et des victimes de guerre
5. Environnement	5.1 Mise en place de politiques, de mécanismes et de cadres juridiques propices à une gestion durable de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités techniques des institutions nationales • Les autorités centrales et locales ont pleinement conscience de l'importance du problème de l'environnement. • Renforcement des capacités techniques et opérationnelles des institutions nationales 	Ministère de l'environnement, administration des eaux et forêts, Ministère du plan et du développement, Ministère de l'agriculture, Ministère de l'intérieur, Ministère de la ville et de la salubrité publique, Ministère de la production animale et des ressources halieutiques, Chambre de commerce et d'industrie, organisations non gouvernementales, organisations de la société civile

<i>Priorités</i>	<i>Résultats</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanismes</i>
	5.2 Large ouverture à une participation active de la société civile à la gestion durable de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des partenariats public-privé • Mise en place de mécanismes pour la gestion des problèmes d'environnement au niveau local • Sensibilisation de la population locale à la protection et la gestion durable de l'environnement et renforcement de ses capacités dans ce domaine 	
	5.3 Meilleure appréciation, au sein du Gouvernement, des enjeux de la biotechnologie, du changement climatique et des catastrophes naturelles et technologiques	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'activités génératrices de revenus en faveur d'une meilleure protection des forêts classées • Mise en place de mécanismes d'évaluation appropriés des risques liés à la biotechnologie, au changement climatique et aux catastrophes naturelles et technologiques • Élaboration et mise en application de documents de planification et de réduction des risques • Mise en place de systèmes d'alerte rapide et de plans de secours nationaux • Sensibilisation de la population 	

